



mag.

FORCES DE L'ORDRE & PROFESSIONNELS DE LA SÉCURITÉ

SMA-PRO
Centre Formation



Formations adaptées



Pour les professionnels de la
Sécurité Publique ou Privée



Formations certificatives

G

H

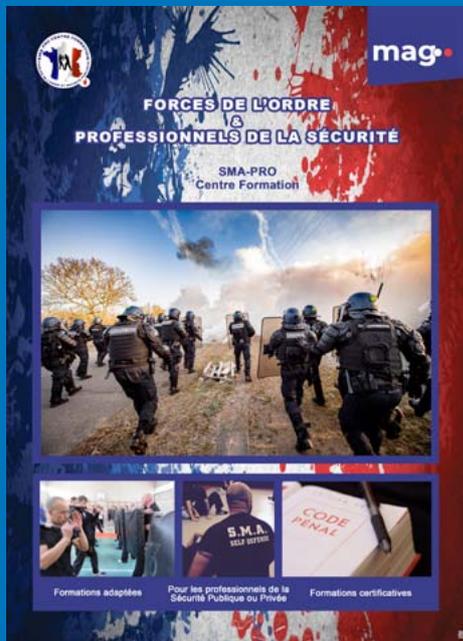
A

A R C H I T E C T E S



3 rue de l'Argonne | 57000 METZ

3 Place Simone Veil | CS 20739 | 54064 NANCY



SOMMAIRE



CENTRE SMA PRO, QUI SOMMES NOUS ?	3
LES ORIGINES DE LA SMA, LE CONCEPT	4
CARTE FFKMDA	5
CADRE LÉGAL	6
1ERS SECOURS EN SITUATION DE TUERIE DE MASSE	9
GESTES DE 1ER SECOURS	12
LES NUMÉROS À CONNAÎTRE	13
NON AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE	14
SMA PRO CENTRE FORMATION	22
OPÉRATEUR	24
TECHNIQUES PROFESSIONNELLES D'INTERVENTION (OTPI)	
LA GANDARMERIE NATIONALE	25





MAXICONDUITE

Une auto-école à votre écoute

ÉCOLE DE CONDUITE
SUR MESURE

COURS DE
CONDUITE POUR TOUS

Chez Maxiconduite auto-école, votre moniteur, à l'écoute et formé à votre réussite, vous accompagnera de votre première heure de conduite jusqu'à l'examen final. Nous vous proposons de venir vous chercher sur Cergy-Pontoise, Osny et Saint-Ouen-l'Aumône.

Passez nous voir : **5 rue du Pays de France, CERGY.**
Ou appelez nous au **06 58 23 90 85** ou **09 83 93 84 84.**

Lun - Sam : 10h - 13h & 15h - 20h - Dim : fermé

www.maxiconduite-autoecole.com



01 64 46 88 50

contact@exnihilo-creations.com

www.exnihilo-creations.com

Designer de stands sur mesure et d'architecture commerciale.

LE DESIGN D'ESPACE,
L'INTERMÉDIAIRE PRIVILÉGIÉ
ENTRE VOUS ET VOTRE CLIENTÈLE.

- Stands traditionnels
- Architectures commerciales

14 avenue de Scandinavie
BP 50017
91940 LES ULIS



CENTRE SMA PRO CENTRE FORMATION, QUI SOMMES NOUS ?

Nous sommes une association loi 1901 qui a pour but de développer des formations pour les professionnels amenés à être confrontés à la violence.

La SMA (Stratégie et Maîtrise d'Adversaire) est une discipline de conception moderne, mais d'inspiration ancienne (gestion de conflits, contention, percussions, moyens de contrôle, emploi de moyens de force intermédiaire).

Ce qui nous différencie des autres méthodes, c'est l'approche. En effet, il est hasardeux d'apprendre ou d'enseigner une discipline de gestion de conflits gradués et/ou de défense, sans connaître et respecter le cadre légal de notre pays (entre autres la légitime défense). Les facteurs avant et après sont souvent négligés.



Aujourd'hui, fort de nos expériences professionnelles au sein d'unités d'interventions de la Gendarmerie Nationale, de la Police Municipale et des Forces Spéciales de l'Armée Française, nous développons des formations pour la sécurité publique et privée.

L'équipe pédagogique se compose de cinq formateurs tout titulaires de diplômes de la sécurité publique, militaire et fédéraux (FFKMDA).

Nous proposons des formations certificatives pour les professionnels de la sécurité, dans le domaine de l'intervention, du maniement des armes d'impacts et en secourisme tactique. Accessible uniquement aux personnes titulaires d'une carte

professionnelle.

Nous sommes accompagnés par des équipements professionnels et sportifs, mais aussi par des associations et Syndicats professionnels des Forces de l'Ordre: tous nous font confiance. Nous sommes formateurs et ressources pour la marque de bâtons télescopiques "BONOWI", pour laquelle nous faisons des formations et présentations dans des salons comme celui de MILIPOL.



Nous intervenons auprès de brigades et réservistes de Gendarmerie Départemental, de Polices Municipales, d'agents de sécurité privée, mais aussi de bailleurs sociaux, de foyers d'accueil de l'aide sociale à l'enfance. Nous participons et élaborons des projets dans les domaines des violences faites aux Femmes, la violence et le harcèlement en milieu scolaire..



Cette discipline est tout simplement la "version publique" des méthodes d'interventions de la Gendarmerie Nationale. Elle est à l'origine de la récente restructuration du pôle contact défense, au sein de la Fédération Française de Kick boxing Muay thaï et Disciplines Associées (FFKMDA), délégataire du ministère des Sports qui vise à mieux réglementer et à définir la self défense.



Nos objectifs sont:

- Compléter la formation des agents des Forces de l'Ordre et des agents de Sécurité Privée
- Initier et former largement les citoyens au secourisme
- Donner des outils pour réagir face à une situation de violence ou gérer une situation de conflit

Nos formations trouvent leur fondement dans la **LÉGALITÉ** (circonspection de notions du droit commun), la **SÉCURITÉ** (précautions des règles sécuritaires) et l'**ÉTHIQUE** (respect des valeurs républicaines).

Vendez vos vieux bijoux et gagnez de l'argent !

Les gérants des agences Or en Cash sont experts dans le rachat de métaux précieux. Ils rachètent les objets en or, argent et platine, qui seront ensuite fondus. Ils expliquent : «toute personne majeure possédant des objets en métaux précieux peut se rendre dans nos agences pour une expertise gratuite.» Leurs clients de tout âge cherchent généralement à se séparer de vieux bijoux cassés, ou d'objets d'argenterie dont ils ont hérité. Certaines personnes amènent aussi des pièces de monnaie, des lingots d'or ou d'argent, et même de l'or dentaire ! Vendez vos vieux bijoux et gagnez de l'argent !

En plus du rachat d'or, Or en Cash propose également la vente d'or d'investissement.

Qu'il s'agisse de faire un cadeau à l'occasion d'une naissance ou d'un mariage, ou d'une volonté de diversification d'épargne, les gérants Or en Cash vous accompagnent dans le choix du placement idéal en fonction de vos envies et de votre budget. L'or est aujourd'hui le seul produit financier, sous sa forme physique, qui soit indépendant des banques et assurances. En période de crise économique, l'or d'investissement conserve sa valeur et permet de mettre ses économies à l'abri de l'inflation.

Rendez-vous en agence pour en savoir plus

Retrouvez votre agence Or en Cash dans les villes suivantes :

AGEN / ANGOULÊME / BAYONNE
BORDEAUX RIVE-LA-GAILLARDE
LA ROCHELLE / LESPARRE-MÉDOC
LE TAILLAN-MÉDOC / LIBOURNE
LIMOGES / MARMANDE / NIORT
PAU / PESSAC / ROCHEFORT / SAINTES

OR EN CASH

01 88 33 62 21

orencash.fr



LES ORIGINES DE LA S.M.A.

La **S.M.A.** (Stratégie et Maîtrise d'Adversaires) a été conçue en 1995 par Fabrice Haloiseau, qui a passé plus de 30 ans en Gendarmerie, entre autre au sein du Groupe de Sécurité de la Présidence de la République et du Groupe d'intervention de la gendarmerie de Guyane. Il a réalisé un programme technique basé sur son expérience du terrain. Toutes les techniques ont été expérimentées dans des conditions réelles.

La **S.M.A.** a permis de structurer les formations professionnelles dispensées dans les institutions telles que l'Armée de terre, la Gendarmerie nationale, l'Armée de l'air, certaines unités de la Police nationale et de la Police des transports.

LE CONCEPT

La **S.M.A.** regroupe les aspects prévention, préparation mentale et physique, comportement dissuasif, communication gestuelle et orale, notions de base en secourisme, pour pouvoir faire face aux menaces contemporaines.

Les cours sont adaptés à chaque public avec une finalité identique permettant d'identifier et d'anticiper les situations à risques et de se défendre en cas d'agression. Dans la phase de défense physique l'enseignement prend en compte tous les paramètres (gestion du stress, de l'environnement, utilisation des objets usuels...).

Les techniques enseignées respectent les critères de proportionnalité imposés par le cadre légal de la **légitime défense** (articles 122-5 et 122-6 du Code pénal).



Depuis plus de 50 ans, les utilisateurs industriels du monde entier font confiance à l'expertise de Welding Alloys pour augmenter la productivité et réduire les coûts grâce à notre vaste gamme de consommables de soudage, d'équipements de soudage automatisés et de produits et services d'usure technique.



22 Rue des Américains
68320 Holtzwihr
France

✉ ventes.france@welding-alloys.com

☎ +33 (0) 389 786 300

☎ +33 (0)389 474 000



Art 53 du CPP : LA FLAGRANCE

Ce que dit la Loi :

Est qualifié **crime ou délit flagrant**, le crime ou le délit qui se commet **actuellement**, ou qui **vient de se commettre**. Il y a aussi crime ou délit flagrant lorsque, dans un **temps très voisin de l'action**, la **personne soupçonnée** est poursuivie par la **clameur publique**, ou est trouvée en **possession d'objets**, ou **présente des traces ou indices**, laissant penser qu'elle a participé au crime ou au délit.

L'enquête de flagrance menée à la suite de la constatation d'un crime ou d'un délit flagrant ne peut se poursuivre pendant plus de huit jours.

Art 73 du CPP : DROIT D'APPREHENSION

Ce que dit la Loi :

Dans les cas de crime flagrant ou de délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, toute personne a qualité pour en appréhender l'auteur et le conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche.

Art 803 du CPP : ENTRAVES

Ce que dit la Loi :

Nul ne peut être soumis au port des **menottes ou des entraves** que s'il est considéré soit comme **dangereux pour autrui ou pour lui-même**, soit comme **susceptible de tenter de prendre la fuite**.

Dans ces deux hypothèses, toutes mesures utiles doivent être prises, dans les conditions compatibles avec les exigences de sécurité, pour éviter qu'une personne menottée ou entravée soit photographiée ou fasse l'objet d'un enregistrement audiovisuel

On trouve également un article dans le Code de la Sécurité Intérieure concernant l'emploi des entraves :

Art.R434-17 du CSI : Il précise les responsabilités qu'induisent la pose d'entrave (mesures pour préserver la vie, la santé et la dignité de la personne).



Art 132-75 du CP : DEFINITION DES ARMES

Ce que dit la Loi :

Est une arme tout objet conçu pour tuer ou blesser.

- **Tout autre objet** susceptible de présenter un danger pour les personnes est assimilé à une arme dès lors qu'il est **utilisé pour tuer, blesser ou menacer** ou qu'il est **destiné, par celui qui en est porteur, à tuer, blesser ou menacer**.

- Est **assimilé à une arme tout objet** qui, présentant avec l'arme définie au premier alinéa une **ressemblance de nature à créer une confusion, est utilisé pour menacer de tuer ou de blesser** ou est destiné, par celui qui en est porteur, à menacer de tuer ou de blesser.

- **L'utilisation d'un animal** pour tuer, blesser ou menacer est assimilée à l'usage d'une arme. En cas de condamnation du propriétaire de l'animal ou si le propriétaire est inconnu, le tribunal peut décider de remettre l'animal à une oeuvre de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée, laquelle pourra librement en disposer

Art 223-6 du CP : LES OMISSIONS

Ce que dit la Loi :

1°**Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire** est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

2°Sera puni des mêmes peines quiconque **s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance** que, **sans risque pour lui ou pour les tiers**, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours.

3°Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende lorsque le crime ou le délit contre l'intégrité corporelle de la personne mentionnée au premier alinéa est commis sur un mineur de quinze ans ou lorsque la personne en péril mentionnée au deuxième alinéa est un mineur de quinze ans

Art 122-4 du CP : IRRESPONSABILITÉ

N'est pas pénalement responsable la personne qui accomplit un acte prescrit ou autorisé par des dispositions législatives ou réglementaires.

N'est pas pénalement responsable la personne qui accomplit un acte commandé par l'autorité légitime, sauf si cet acte est manifestement illégal

OMISSION D'EMPECHER UN CRIME OU UN DELIT

Les éléments constitutif de l'infraction :

Élément légal	Art 223-6 du CP
Élément matériel	INACTION Le fait que le crime ou le délit contre l'intégrité corporelle soit sur le point de se commettre ou soit en cours d'exécution, dès la connaissance ou l'exécution d'un crime ou d'un délit, toute personne à l'obligation d'agir.
Élément moral	Intention volontaire : s'abstenir de porter secours, en connaissance de cause. Culpabilité : faute intentionnelle ou non

Art 122-5 du CP : LEGITIME DEFENSE

Ce que dit la Loi :

N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle même ou autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte

OMISSION DE PORTER SECOURS

Les éléments constitutif de l'infraction :

Élément légal	Art 223-6 2° du Code Pénal
Élément matériel	INACTION Le fait que l'on aurait pu conjurer le péril par une action personnelle ou par un appel au secours. Selon les circonstances, une action personnelle sera nécessaire : noyade, incendies, AVP, etc. Dans tous les autres cas, il faudra faire appel aux secours
Élément moral	Intention volontaire : s'abstenir de porter secours, en connaissance de cause. Culpabilité : faute intentionnelle ou non

LEGITIME DEFENSE FACE :

- À une atteinte réelle et injustifiée
- Dans un temps donné imminent ou actuel de l'agression
- En réalisant un acte de défense volontaire et nécessaire à mon intégrité corporelle
- En respectant le strict niveau de force proportionné aux conséquences physiques de la gravité de l'atteinte

ATTEINTE		RIPOSTE	
INJUSTIFIÉE	Ne pas résulter d'un droit ni d'un devoir	NECESSAIRE	- L'acte accompli doit constituer le seul moyen de se défendre - Il n'est légitime que si il est indispensable : <u>pas de possibilité de se soustraire</u>
REELLE	- A la vie, à l'intégrité physique - A la liberté : arrestation arbitraire, séquestration...	SIMULTANÉE	La riposte doit se produire dans le temps de l'attaque : Juste avant/pendant, pas après. => vengeance
ACTUELLE	En cours ou sur le point de se déclencher	PROPORTIONNÉE*	Respecter le strict niveau de force proportionnée aux conséquences physique et à la gravité de l'atteinte
VOLONTAIRE	L'acte est « commandé », il doit être volontaire		

* L'appréciation de la proportion est une question de fait laissé à l'appréciation des tribunaux

* L'appréciation de la proportion est une question de fait laissé à l'appréciation des tribunaux

CENTRE CONTÔLE GIVET



CONTROLE TECHNIQUE
AUTOMOBILE



4 Rue du 9^{ème} RI
08600 GIVET

03.24.42.22.22

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
8h à 12h / 13h à 17h
samedi de 8h à 11h

www.dekra-norisko.fr



Garage Poids Lourds à Ludres
en Meurthe-et-Moselle (54)

*La maintenance de PL...
Plus qu'un métier, une passion !*



Entretien, Réparation, Maintenance
de poids lourds de toutes marques.

*Amer Poids Lourds vous garantit
la réparation fiable et durable de votre camion...*

561 Rue du Franclos - 54710 Ludres
03 83 25 29 30

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Samedi de 7h à 11h

www.amer-pl.com

DECATHLON



« Rendre les sports accessibles pour le grand nombre »

DECATHLON Epinal

Avenue de Saint Die
88000 Epinal

03 29 81 18 70



www.decathlon.fr

SPA
CÉLINIE

- MAISON DE BIEN ÊTRE -

Spa privé unique au coeur
des Ardennes, dédié au
bien-être et au repos.

Piscine intérieure chauffée - Sauna
«finlandais» - Hammam oriental.

Soins du visage, soins du corps,
massages et ongles ...

7, promenade des Remparts - Warcq
07 82 99 88 57 -



Profitez d'un voyage polysensoriel
et d'un vrai moment de relaxation !



ARD' AISNE
NUISIBLE 

•DESINSECTISATION•DERATISATION•DESINFECTION

Destruction de nid de guêpes et frelons

2, Place Henri Baudesson
08220 MAINBRESSY

06 32 76 25 97

ard-aisnenuisibles@hotmail.com



Art 122-6 du CP : PRÉSUMPTION DE LEGITIME DEFENSE

Ce que dit la Loi :

Est présumé avoir agi en état de légitime défense celui qui accomplit l'acte :

1° Pour repousser, de nuit, l'entrée par effraction, violence ou ruse dans un lieu habité ;

2° Pour se défendre contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence.

Art 122-7 du CP : ETAT DE NECESSITE

Ce que dit la Loi :

N'est **pas pénalement responsable** la personne qui, face à un **danger actuel ou imminent** qui **menace elle-même, autrui ou un bien**, accomplit un **acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace**

Art. L435-1 du CSI : USAGE DES ARMES SECURITE PUBLIQUE

Ce que dit la loi :

Dans l'exercice de leurs fonctions et revêtus de leur uniforme ou des insignes extérieurs et apparents de leur qualité, les agents de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale peuvent, outre les cas mentionnés à l'article L. 211-9, faire usage de leurs armes en cas d'**absolue nécessité** et de manière **strictement proportionnée** :

1° Lorsque des atteintes à la vie ou à l'intégrité physique sont portées contre eux ou contre autrui ou lorsque des personnes armées menacent leur vie ou leur intégrité physique ou celles d'autrui ;

2° Lorsque, après deux sommations faites à haute voix, ils ne peuvent défendre autrement les lieux qu'ils occupent ou les personnes qui leur sont confiées ;

3° Lorsque, immédiatement après deux sommations adressées à haute voix, ils ne peuvent contraindre à s'arrêter, autrement que par l'usage des armes, des personnes qui cherchent à échapper à leur garde ou à leurs investigations et qui sont susceptibles de perpétrer, dans leur fuite, des atteintes à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles d'autrui ;

4° Lorsqu'ils ne peuvent immobiliser, autrement que par l'usage des armes, des véhicules, embarcations ou autres moyens de transport, dont les conducteurs n'obtempèrent pas à l'ordre d'arrêt et dont les occupants sont susceptibles de perpétrer, dans leur

fuite, des atteintes à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles d'autrui

5° Dans le but exclusif d'empêcher la réitération, dans un temps rapproché, d'un ou de plusieurs meurtres ou tentatives de meurtre venant d'être commis, lorsqu'ils ont des raisons réelles et objectives d'estimer que cette réitération est probable au regard des informations dont ils disposent au moment où ils font usage de leurs armes.

Art. L511-5-1 du CSI : USAGE DES ARMES POLICE MUNICIPALE **Article spécifique pour les PM**

Les agents de police municipale autorisés à porter une arme selon les modalités définies à l'article L. 511-5 peuvent faire usage de leurs armes dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article L. 435-1,

SECURITE PRIVEE LIVRE 6 DU CSI

Les agents de Sécurité Privée sont régis par le Livre VI du CSI en plus d'être soumis au cadre légal commun à tous citoyen.

Art. L613-1 du CSI : LIMITE GEOGRAPHIQUE

Les agents exerçant une activité mentionnée au 1° de l'article L. 611-1 ne peuvent exercer leurs fonctions qu'à l'intérieur des bâtiments ou dans la limite des lieux dont ils ont la garde, y compris dans les périmètres de protection institués en application de l'article L. 226-1.

Art. L613-5 du CSI : PORT D'ARMES

Les agents exerçant les activités mentionnées au 1° de l'article L. 611-1 peuvent être équipés d'armes relevant de la catégorie D mentionnée à l'article L. 311-2, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État.

Ce décret précise les types d'armes susceptibles d'être autorisés, les conditions de leur acquisition et de leur conservation, la formation que reçoivent les agents mentionnés au premier alinéa du présent article et les conditions dans lesquelles les armes sont portées pendant le service et remises en dehors du service.



VOTRE EXPERT EN GESTION
DE FLOTTE AUTOMOBILE

VEHIPOSTE 



Offre de gestion
ASSOCIATIONS



Offre de gestion
COLLECTIVITÉS



Offre de gestion
ENTREPRISES

Pendant toute la durée du contrat, un interlocuteur unique est dédié à chaque client. Expert du marché, il est à l'écoute des besoins de mobilité et des spécificités de chacun. Intégrant les contraintes économiques et les enjeux, sur la base d'un diagnostic personnalisé et partagé, il guide chaque client dans l'évolution de sa flotte et l'optimisation de ses coûts. Garant du plus haut niveau d'accompagnement et de la qualité de service, il pilote la gestion des flottes automobiles de ses clients, en toute transparence et s'appuie sur les valeurs force du Groupe pour construire une relation client solide.

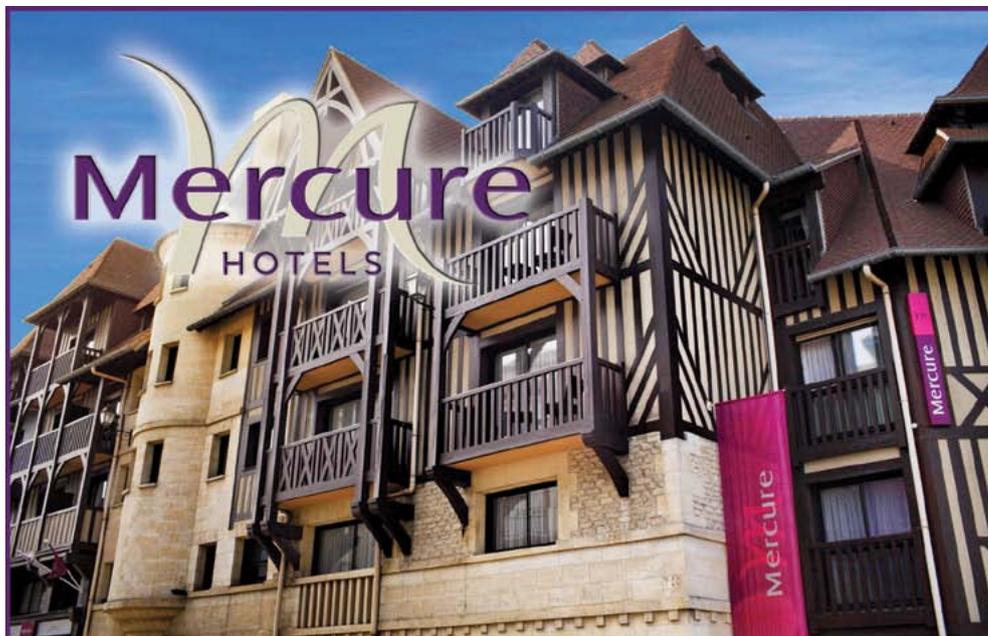
Nous contacter

Nos équipes sont à votre écoute pour répondre à vos questions dans les meilleurs délais.



01 55 200 160

www.vehiposte.fr



HÔTEL MERCURE DEAUVILLE CENTRE

Hôtel pour les voyageurs en quête
d'expériences locales et authentiques

2, Rue Breney
14800 DEAUVILLE
Tél. : 02 31 87 30 00
Fax : 02 31 87 05 80

Email : H2876@accor.com
mercure-deauville-centre.fr
accor.com



1ERS SECOURS EN SITUATION DE TUERIE DE MASSE

LES GARROTS SONT-ILS AUSSI IMPORTANTS QU'ON LE CROIT ?



L'utilisation, bien documentée, de garrots tourniquets sur les champs de bataille en Afghanistan, en Irak et plus récemment au Sahel ont permis de sauver un nombre incalculable de vies. De fait, ils ont gagné en popularité ces dernières années, en particulier au sein des communautés des usagers d'armes à feu et des primo intervenants [forces de l'ordre, 1ers secours, sécurité privée...].

Ainsi, quiconque constituera un IFAK avec clairvoyance, y inclura certainement un garrot ou deux [le contraire ne serait pas pertinent]. Ils sont faciles à mettre en œuvre et, avec un minimum de formation, peuvent aider n'importe qui à sauver des vies. Il existe peu d'équipement aussi simple, mais d'une importance aussi capitale que les garrots.

Cependant, le nombre de blessés en contexte de tuerie de masse [en milieu civil] montre qu'il faut faire des distinctions importantes [entre les blessés en contexte militaire et ceux en contexte civil] afin de déterminer quels équipements sont les plus importants [et appropriés] et comment porter secours aux blessés.

Typologie des blessures

Une étude publiée le 16 février 2016 dans le Journal of Trauma and Acute Care Surgery, portant sur la nature des blessures présentées par des victimes civiles de tirs d'armes à feu et portant sur l'examen de 371 blessures sur un total de 139

victimes décédées, suite à 12 tueries de masse, montre que chaque victime présente en moyenne 2,7 blessures par balle.

Globalement, 58% des victimes présentent des blessures par balle à la tête et à la poitrine, et que seulement 20% ont été blessées aux membres. Dans 77% des cas, la localisation probable de blessure mortelle est la tête ou le thorax. Seulement 7% des victimes présentent des blessures potentiellement non-mortelles. La localisation la plus commune de blessures potentiellement non-mortelles est le thorax (89%). Aucune blessure à la tête ne pouvait permettre la survie probable de la victime (Balle dans la tête, ne peut plus rien faire!). Il n'y a pas eu de décès dû à une exsanguination [hémorragie majeure non contrôlée] localisée sur un membre (bras et jambes). »

Cette étude montre que les localisations principales de blessures survenues au cours d'une tuerie de masse sont la tête et le thorax. Aucune des victimes n'est décédée des suites d'une hémorragie aux extrémités, ce qui signifie que même une quantité importante de garrots n'aurait pas contribué à la survie des victimes. Que peut-on en déduire ? Pourquoi l'usage important des

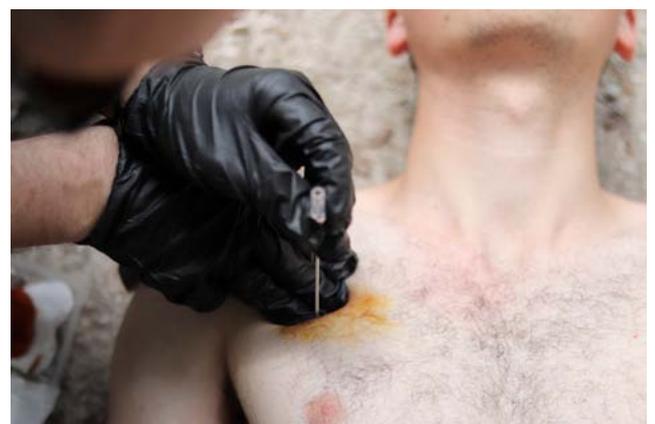
garrots est-il plus adapté au contexte militaire que pour les victimes civiles d'une tuerie de masse ?

Le point clé réside dans la localisation [et la nature] de la(des) blessure(s) subie(s).

L'usage intensif des engins explosifs improvisés (IED, improvised explosive device) par l'ennemi et l'utilisation de protections balistiques ont entraîné un schéma de blessures principalement localisées aux extrémités.

Les explosifs restent un moyen utilisé dans de nombreux cas de tuerie de masse. Toutefois, les armes à feu sont le moyen létal majoritairement utilisé contre des civils non armés.

L'étude considère que les blessures thoraciques étaient cause de décès évitables [sauf exceptions, c'est-à-dire des tirs touchant d'emblée le cœur ou des gros vaisseaux thoraciques, donc à priori rapidement fatals].



Ainsi, comme blessure thoracique des suites d'un traumatisme pénétrant provoquant potentiellement un décès évitable, on trouve le « pneumothorax sous tension ».

Pneumothorax sous tension

Le pneumothorax sous tension apparaît après qu'un projectile (dans le cas qui nous intéresse ici) ait percé un poumon. Il en résulte [la plupart du temps] une irruption anormale d'air par la blessure thoracique [plaie soufflante] dans la cavité thoracique, mais généralement incapable de s'échapper.

L'augmentation de la pression d'air [dans la cavité pleurale] induit plus ou moins rapidement une compression du cœur. Ce phénomène peut évoluer vers ce qu'on appelle un choc obstructif : le cœur et les artères sont incapables de fonctionner correctement en raison de la compression subie, un peu à l'image du processus d'écrasement d'un garrot. De plus, la pression exercée dans la cavité thoracique rend progressivement le poumon [blessé ou pas] de remplir son rôle.

Heureusement, ce phénomène prend un peu de temps à se développer, car la pression doit augmenter avant que le pneumothorax sous tension ne puisse causer des complications : généralement entre 15 à 20 minutes ; mais cela dépend en partie de la nature de la blessure.

L'exsufflation à l'aiguille de décompression fait partie des gestes salvateurs.

Ce délai induit qu'il n'est pas aussi [immédiatement] urgent de traiter cette blessure que l'exigerait une hémorragie massive, d'une artère fémorale par exemple. Ainsi, le risque de décès dans des circonstances normales reste relativement faible si le blessé est pris en charge par les secours médicalisés et évacués vers une structure hospitalière dans les meilleurs délais. [Pas toujours facile

selon le contexte tactique] sont pourvus des dispositifs adéquats permettant d'évacuer rapidement une victime vers une structure hospitalière.

Mais une situation de tuerie de masse n'est pas une circonstance normale, les victimes pouvant rester longtemps sur les lieux avant d'être prises en charge et/ou avant que la situation soit suffisamment sécurisée pour permettre aux secours et aux équipes médicales d'intervenir. Ce délai, plus ou moins long, peut laisser suffisamment de temps à un pneumothorax sous tension de tuer tout blessé qui en serait victime.



L'année suivant la publication de l'étude typologique des blessures subies par victimes civiles d'une tuerie de masse, eut lieu celle de Las Vegas, avec le titre de tuerie de masse la plus meurtrière de l'histoire des Etats-Unis.

Arthur Alphin, expert médico-légal en balistique et spécialisé dans les blessures par balle, sur la nature des blessures observées chez les victimes ayant fait l'objet d'un examen par le service de médecine légiste du comté de Clark [Nevada]

Sur les 58 victimes décédées, 22 présentaient des blessures mortelles à la tête ou au cou, 34 des blessures mortelles à la poitrine et 3 aux extrémités.

Cependant, 2 des victimes présentant des blessures aux extrémités ont subi d'autres blessures plus graves et susceptibles

de leur avoir été fatales. Seul le décès d'une victime a pour cause confirmée une hémorragie non contrôlée d'un membre :

Cas n° 54 (femme), cause du décès : blessure par balle à la jambe.

« La balle entre dans la jambe droite de la victime, à côté du genou, légèrement plus haut et à l'arrière de la jambe. Le corps de la victime est recueilli avec un garrot, ce qui indique qu'un tiers a tenté de stopper l'hémorragie ».

Les garrots improvisés semblent rarement dignes de confiance. En outre, le rapport indique que « les

contusions et les écorchures sur le visage, les bras et les jambes de la victime, suggèrent qu'elle pourrait avoir été traînée ou piétinée après être tombée au sol ». Si le garrot avait été initialement mis en place, c'est-à-dire avant que la victime soit à priori traînée ou piétinée, celui-ci s'est peut-être desserré accidentellement [à condition qu'il ait été correctement réalisé]. La leçon à retenir montre la nécessité de réévaluer

systematiquement [et le plus souvent possible] ce que vous avez fait [ou a été fait par autrui] (garrots, pansements thoraciques, etc...) chaque fois que le patient est déplacé [et/ou mobilisé] afin de s'assurer que ce qui a été fait reste efficace [et en place], d'autant plus quand il s'agit de moyens improvisés et réalisés avec un t-shirt, une cravate, un magazine roulé, etc...

Solution

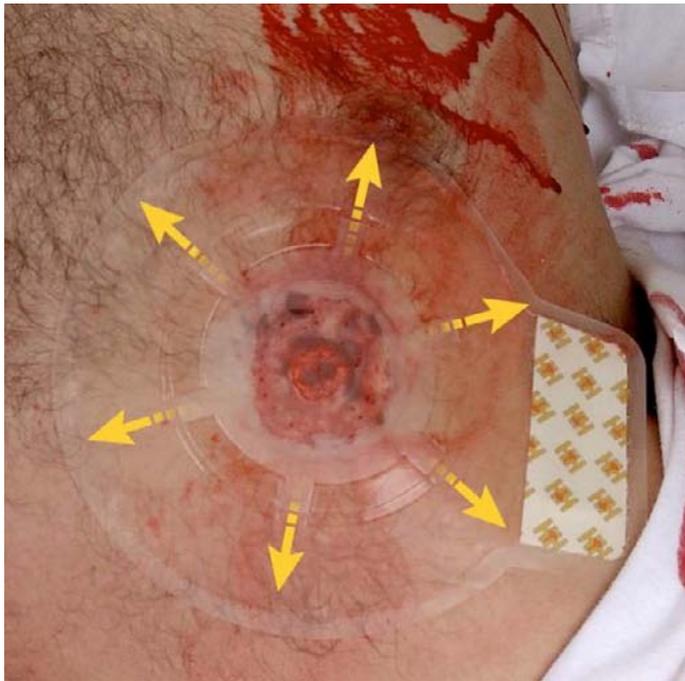
Le succès [et le retour en grâce] des garrots en contexte militaire est à mettre en perspective avec l'utilisation des protections balistiques. La protection de la zone corporelle létale la plus facile à toucher (thorax) améliore considérablement le taux de survie des soldats blessés par balle. Mais une situation de tuerie de masse n'est pas comparable à une situation de combat en contexte militaire. Les victimes blessées sont des cibles non protégées et lentes. Et comme

les preuves semblent l'indiquer, la mise en place de garrots ne constitue pas [à priori] la technique prioritaire.

Vous comprenez aisément que même un mauvais tireur aura plus de facilité à atteindre le thorax qu'un membre (oui elle est plus agréable à regarder que RORO !)

La solution consiste [consisterait] à développer les procédures portant sur l'utilisation de pansements thoraciques.

Mettre en place un pansement thoracique [ou pansement occlusif ou semi-occlusif] consiste à fermer ou à obstruer une ouverture [une plaie soufflante, en l'occurrence]. Constitué d'un matériau étanche (plastique) positionné et fixé [sur la blessure] dans le but d'empêcher plus d'air de pénétrer dans la cavité thoracique.



Bien qu'il existe évidemment de nombreux pansements thoraciques de fabrication industrielle destinés spécifiquement aux blessures thoraciques, un pansement occlusif peut être improvisé à partir de n'importe quel emballage ou sac en plastique et avec du ruban adhésif.

Cette capacité, à improviser peut s'avérer utile lorsque le pansement commence à manquer [ou ne sont initialement pas disponibles]. Mais les pansements thoraciques de fabrication industrielle restent plus appropriés à une mise en place

rapide et efficace. Si vous en êtes doté, vous pouvez aussi en improviser vous-même, un pansement thoracique étant peut-être encore plus facile à mettre en place qu'un garrot.

Bien qu'une plaie soufflante puisse potentiellement tuer, cette blessure ne doit pas être traitée sous le feu. Le premier et principal objectif de tout primo intervenant armé en situation de tuerie de masse devrait être de neutraliser la menace. Car tant que cette dernière n'est pas neutralisée, les victimes peuvent continuer à tomber, lesquelles seront autant de blessés à prendre en charge. La meilleure médecine sur le champ de bataille est la supériorité du feu.

De nombreux kits de secours intègrent un moyen de décompression par aiguille permettant de traiter un pneumothorax sous tension. La décompression à l'aiguille ou exsufflation n'est nécessaire que lorsque le phénomène s'est aggravé au point de mettre en jeu le pronostic vital de la victime. La mise en place opportune et correcte d'un pansement thoracique peut éviter d'avoir à réaliser une décompression à l'aiguille. Toutefois, si vous décidez d'intégrer un moyen de décompression dans votre kit, vous devez être préalablement et

rigoureusement formé et en comprendre parfaitement la procédure et la technique. Une mauvaise réalisation de cette technique peut causer des lésions supplémentaires importantes au blessé.

En France, en contexte « civil », l'exsufflation à l'aiguille relève du niveau de compétence des médecins ; en contexte militaire, elle est du niveau de compétence SC2 (sauvetage au combat de niveau 2 = spécialiste SAN -> auxiliaire-sanitaire) et bien sûr SC3 (SC de niveau 3 = infirmiers et médecins).

D'autre part, les pansements thoraciques, ne présentent aucun risque, car s'agissant pratiquement d'un morceau de "plastique" collant, ils sont beaucoup moins susceptibles de léser davantage le blessé.

Attention : la mise en place d'un pansement occlusif (donc totalement étanche, ou fermé, non recommandé en France) industriel ou de fortune requiert une surveillance permanente et rigoureuse de l'évolution du blessé : en effet, lorsque le poumon situé sous la blessure thoracique est percé (ce qui n'est pas systématique) l'augmentation de la pression d'air dans la cavité thoracique résulte de la fuite d'air du poumon lésé et conduit potentiellement de la même manière à un pneumothorax compressif dont il stoppait ou freiner l'évolution ; pour ce faire, il faut décoller régulièrement le pansement occlusif, ou l'ouvrir, et exsuffler du bout du doigt afin de faire s'échapper l'air accumulé vers l'extérieur.

L'étude montre que chaque victime a été touchée 2,7 fois en moyenne [en zone thoracique ?]. Si nous arrondissons ce nombre à trois par facilité, cela signifie qu'il faudrait au total 6 pansements thoraciques par patient. Un pour chaque entrée et sortie potentielle.

Si l'objectif était de pouvoir traiter 10 victimes avec un kit de 1ers secours, on devrait y trouver au moins 60 pansements thoraciques en plus de tout autre équipement de 1ers secours.

Cela peut sembler un nombre important de pansements thoraciques pour seulement 10 personnes, mais leur coût relativement peu élevé plaide en leur faveur.

Ne vous méprenez pas. Les tourniquets sont parfaits pour sauver des vies et aucun kit de 1ers secours ne devrait en être dépourvu. Cependant, il est important de faire la différence entre une situation de combat en contexte militaire et une salle de concert remplie d'une foule de civils afin d'améliorer les formations et de faire évoluer les états d'esprit et la politique de dotation en matériels de 1ers secours des primo intervenants susceptibles d'intervenir en situation de tuerie de masse.



Fondation Beaufilets
EHPAD

Établissement Public Autonome
Hébergement pour
Personnes Âgées Dépendantes



Hébergement 150 lits
Hébergement temporaire 2 lits
Unité pour accueillir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer de 28 lits



7 Boulevard Nicolas Thiessé
76440 FORGES-LES-EAUX

Tél. : 02 35 90 50 93

Fax : 02 32 89 01 02
Email : m.r.beaufils@wanadoo.fr



15 boulevard Nicolas Thiessé - 76440 FORGES-LES-EAUX

Tél. : 02 35 90 55 66



HÉLOÏSE
OPTICIENS

25 Rue Olliffe, 14800 Deauville
02 31 87 67 00

LYCÉE PROFESSIONNEL
SAINT-JOSEPH
DEAUVILLE

Secrétariat : 02.31.98.20.19
08h15-11h45 et 13h15-16h15
secretariat.stjodeauville@gmail.com
cpe.saintjodeauville@gmail.com
145 ave de la République 14800 Deauville

CAMPING OASIS ** – LION SUR MER
en bord de mer
camping.oasis.lionsurmer@outlook.fr
Ouvert du 1er avril au 30 septembre
02 31 97 21 36

École Privée Mixte du Sacré-Coeur
Établissement catholique
École maternelle et primaire du diocèse du Calvados

20 rue de Colleville - 14150 Ouistreham
Tél. : 02 31 97 19 03
Email : ce.01413221@ac-normandie.fr



GESTES DE 1ER SECOURS

1/ ANALYSER LA SITUATION

La 1^{ère} action de l'intervenant est d'analyser la situation d'accident afin de déterminer et reconnaître les dangers persistants

2/ PROTEGER

3 actions possibles:

- Supprimer le(s) danger(s) de façon permanente, sans risque pour la (ou les) victime(s)
- Isoler le(s) danger(s)
- Soustraire la (ou les) victime(s) au(x) danger(s) identifié(s)

Toute action doit être sans risque pour l'intervenant ou les tiers

Pensez à demander de l'aide:

Si vous avez besoin d'aide, alertez les services d'urgence :

Le 18 : les sapeurs-pompiers pour tout problème de secours, notamment accident, incendie.

Le 15 : le Samu pour tout problème urgent de santé, c'est un secours médicalisé.

Le 17 : la police ou la gendarmerie pour tout problème de sécurité ou d'ordre public.

Le 112 : numéro d'appel unique des urgences sur le territoire européen, recommandé aux étrangers circulant en France et aux Français circulant à l'étranger.

VOUS DEVEZ POUVOIR FOURNIR AUX SERVICES D'URGENCE

- le numéro de téléphone ou de la borne d'où vous appelez,
- si nécessaire, votre nom,
- la nature du problème (maladie ou accident),
- les risques éventuels (incendie, explosion, effondrement...),
- la localisation précise de l'événement,
- le nombre de personnes concernées,
- l'état de chaque victime,
- les premières mesures prises,
- Vous devez également répondre aux questions qui vous seront posées par les secours ou par le médecin.



3/ EXAMINER

Recherche de l'urgence vitale:

- Saignement abondant
- Obstruction grave
- Plaie grave, corps étrangers, section de membres
- Malaise
- Brûlure
- Choc Traumatique
- La victime ne répond pas, mais respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

4/ SECOURIR

- Saignement abondant: Compression manuelle, pansement compressif, pansement relais, garrot
- Obstruction grave: Tape dans

le dos, méthode d'Heimlich (5/5)

- Victime ne répond pas et respire pas: Massage cardiaque (RCP) et insufflations (30/2)
- Victime ne répond pas, mais respire: Mettre la victime sur le côté (PLS)

Immobiliser et/ou mettre la (ou les) victime(s) en position d'attente et prodiguer les soins adaptés à l'état de la victime



N'hésitez pas à agir

Dans un état d'urgence, il est important de prendre ses responsabilités sans tarder. La victime ne sera pas aidée par les spectateurs passifs. Ne pensez donc pas que la situation ne doit pas être prise au sérieux. Évaluez la gravité de l'accident et décidez de la marche à suivre.

Restez calme en situation d'urgence

Il est normal d'être stressé lorsque vous devez secourir quelqu'un. Pourtant, il est important de maîtriser ses émotions avant de lui donner les premiers soins. Ces astuces peuvent vous aider :

- Inspirez et expirez calmement.
- Ayez confiance en vos capacités et croyez en vous.
- Mettez un frein aux pensées négatives en parlant, par exemple, à la victime. Vous évacuez ainsi vos pensées négatives.
- Structurez vos pensées et élaborer un plan par étapes des secours à prodiguer.

AMS Propreté

NETTOYAGE DE LOCAUX DANS L'INDRE-ET-LOIRE

Faites appel à notre entreprise, **AMS Propreté**, pour gérer tous travaux relatifs à la propreté des locaux industriels, commerciaux et d'habitats collectifs. Nous sommes basés à Monts, dans le département d'Indre-et-Loire, en région Centre-Val de Loire.



Rue Lavoisier
37260 MONTS

02 47 26 71 71

accueil@amsproprete.fr
www.amsproprete.com



La propreté avant tout



Nettoyage de bureaux



Nettoyage industriel



Service nettoyage



- Peinture intérieure & extérieure
- Ravalement de façades
- Revêtement de sol & murs
- Décoration



Tél. : 02 54 77 06 47

Fax : 02 54 77 79 00

info@peinture-cordier.fr

4 allée Nicéphore Nièpe
41100 Vendôme



La Reine Blanche

MAISON DE RETRAITE

Découvrez notre maison de retraite
médicalisée à Olivet

MAISON LA REINE BLANCHE

851 rue de la Vallée, 45160 Olivet



02 38 66 40 51

PRIX D'UN APPEL LOCAL

korian.lareineblanche@korian.fr



AUTO - HABITATION - SANTÉ - PRÉVOYANCE



Votre assureur à **OLIVET**

83 place Louis Salle 45160 OLIVET



02.38.64.60.67

olivet@thelem-assurances.fr

ORIAS 08 046 424



 **15**
SAMU

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.

 **17**
POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

 **18**
SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

 **112**
NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE

GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.

 FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.

 **3117**

Pour signaler **par téléphone** une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression **dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.**

 **39 19**

Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.

 **119**

Numéro d'urgence dédié aux **enfants en danger**, victimes de violences physiques ou psychologiques.

31 117

Pour signaler **par SMS** une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression **dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.**

 **115**

Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.

 **116 000**

Numéro d'urgence en cas de **disparition d'enfants**, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.



RAPPEL: VOUS DEVEZ POUVOIR FOURNIR AUX SERVICE D'URGENCE



1/	le numéro de téléphone ou de la borne d'où vous appelez	5/	la localisation précise de l'événement
2/	si nécessaire, votre nom	6/	le nombre de personnes concernées
3/	la nature du problème (maladie ou accident)	7/	l'état de chaque victime
4/	les risques éventuels (incendie, explosion, effondrement...)	8/	les premières mesures prises
9/	Vous devez également répondre aux questions qui vous seront posées par les secours ou par le médecin		



Le Toi Gou

THAI RESTAURANT

RESTAURANT  THAÏLANDAIS

Mondialement reconnue et appréciée, la cuisine thaïe est riche, originale et divinement parfumée grâce à un mélange de saveurs, comme l'aigre, le sucré-salé, les condiments thaïlandais, les épices et le piment plus ou moins fort selon les goûts. Une cuisine parfumée qui peut être explosive pour le palais d'un occidental.

Avec une grande variété de plats, vous vous régalez de Pad Thai, de curry au lait de coco, de soupes thaïes comme le Tom Kha Kai ou de nems croustillants. Vous trouverez un large choix de plats de poisson, de fruits de mer et de viande mais aussi de nombreux plats de légumes.

La gastronomie thaïlandaise vous propose une cuisine originale influencée par les pays voisins comme la Malaisie, l'Indonésie, le Vietnam, la Chine et même le Japon. De ce fait, elle est devenue une cuisine unique, variée et savoureuse, équilibrée en goût et subtile. Tout est un délice dans la cuisine thaïlandaise.

162 av de Marzargues
13008 Marseille
04 91 71 09 74
www.letougou.fr





1/ LE HARCELEMENT ENTRE LES ÉLÈVES:

Définition:

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation intentionnellement agressive, induisant une relation d'asservissement psychologique, qui se répète régulièrement. » (Olweus, 1993)

La violence est susceptible d'être exercée sous diverses formes, physiques, morales voire sexuelles. Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe. Les plus jeunes s'affrontent physiquement du fait d'un usage prioritaire de leur corps pour communiquer, les plus âgés utilisent plutôt le langage qu'ils ont appris à maîtriser. Les filles font plutôt courir des rumeurs et isolent leur victime par ce biais, les garçons ont plus facilement recours à la force physique pour impressionner leur victime. Sur le

net, filles et garçons utilisent les mêmes procédés de rumeurs.

La violence est susceptible d'être exercée sous diverses formes, physiques, morales voire sexuelles. Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe. Les plus jeunes s'affrontent physiquement du fait d'un usage prioritaire de leur corps pour communiquer, les plus âgés utilisent plutôt le langage qu'ils ont appris à maîtriser. Les filles font plutôt courir des rumeurs et isolent leur victime par ce biais, les garçons ont plus facilement recours à la force physique pour impressionner leur victime. Sur le

La violence physique peut se traduire par des coups, des dégradations de matériel scolaire ou de vêtements ainsi que certaines catégories de jeux dangereux effectués sous la contrainte – exemple : « T'es pas cap ».

La violence morale s'exerce à travers des moqueries, des quolibets, le plus souvent sur l'apparence physique ou le comportement, des rumeurs qui n'ont d'autre but que d'isoler la

victime de ses pairs et de la fragiliser un peu plus, faisant d'elle un bouc émissaire.

La dynamique du harcèlement

Le harcèlement entre pairs existe à toutes les étapes de la scolarité. Toutefois, il existe des périodes charnières de la construction de soi où la question de l'affiliation au groupe, à travers l'apparence et la soumission aux codes, devient un passage obligé. Les risques de harcèlement sont les plus forts en fin de primaire et au collège.

Le harcèlement est fondé sur le rejet de la différence et sa stigmatisation. Ces différences susceptibles de déclencher le harcèlement sont identiques dans tous les pays :

→ l'apparence physique : poids, taille, couleur ou type de cheveux... on parle parfois de « mochophobie », de « grossophobie » ;

→ l'identité de genre : garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine ;

→ les handicaps (essentiellement le handicap psychique ou mental tel que l'autisme) ; →



Boucherie • Charcuterie • Traiteur
Viande 100 % Française



03 80 22 80 84

1 rue Lucien Perriaux, 21200 BEAUNE

SAS J'aime Mon Frais



l'appartenance à une minorité sociale ou culturelle.

Cette différence peut être absolue ou relative, par exemple un bon élève dans une classe d'élèves turbulents et peu investis dans la scolarité et à l'inverse un élève en difficulté dans une classe d'un bon niveau.

Caractéristiques du phénomène de harcèlement

Une relation triangulaire

Le harcèlement entre élèves est une violence dans laquelle les pairs sont amenés à jouer un rôle particulier. La relation victime-agresseur-spectateurs est centrale, le harceleur parvenant à faire de ses camarades spectateurs les complices de ses actes installant ainsi une relation de domination sur la victime. Harceleurs et harcelés partagent souvent la même vulnérabilité. Ils ont d'ailleurs souvent été camarades autrefois, montrant par là qu'ils avaient des affinités. Tous les deux partagent des difficultés relationnelles et une mauvaise estime de soi mais ils ne le gèrent pas de la même manière.

Le harceleur

Pour dépasser un sentiment ou une crainte de faiblesse, masquer une image de soi fragile, le harceleur s'impose par la force ou une certaine forme de vantardise. Le harceleur recherche la caution de ses camarades, qui par leur acceptation de la situation dont ils sont témoins, accablent un peu plus la victime. Pour ce faire, le harceleur va utiliser la moquerie, par exemple, l'usage de surnoms, les blagues et autres canulars. La dérision est probablement l'arme la plus efficace du harceleur car elle induit une confusion entre ce qui est bien et ce qui est mal (par exemple insulter un camarade

puis ajouter que c'était pour rire). Le caractère furtif des actions jouant sur de nombreux registres, à la fois verbal et physique, est destiné à rendre les attaques parfaitement visibles aux yeux des camarades mais suffisamment discrètes aux yeux des adultes pour ne pas trop attirer leur attention.

La résignation et Le silence de la victime

Plus vulnérables que les autres enfants, les victimes de harcèlement parlent encore moins volontiers que les élèves qui



subissent d'autres types de violences scolaires. Parce qu'ils ont peur des représailles, mais aussi parce qu'ils ont honte, les élèves harcelés n'évoquent jamais spontanément leurs mésaventures. En s'enfermant dans ce silence, ils donnent libre cours à leurs agresseurs. Ostracisée par ses pairs, réduite au silence et ne se plaignant jamais, la victime est trop souvent perçue comme peu sociable par les adultes, ce qui la prive de leur soutien.

La caution des spectateurs

Le harcèlement est un phénomène de groupe. Si une partie de son origine se situe dans les personnalités respectives de l'agresseur et de l'agressé, le harcèlement ne se maintient que parce que les pairs le soutiennent, l'encouragent ou feignent de l'ignorer, soulagés de

ne pas être à la place de la victime. Les spectateurs, témoins actifs ou passifs du harcèlement, jouent un rôle essentiel dans le déroulement des faits. En ne dénonçant pas ce qui se déroule sous leurs yeux, ils valident le processus du côté du harceleur qui se sent conforté, mais aussi du côté de la victime qui se trouve définitivement privée d'aide et d'empathie, ce qui accentue son isolement et fait le lit de la honte et de la perte de l'estime de soi. Les spectateurs peuvent appartenir à l'un ou l'autre « profil ». Il peut arriver qu'un spectateur puisse devenir à son tour soit harceleur, soit harcelé.

Un défaut de vigilance des adultes

Une absence de regard sur les mécanismes de construction du groupe et une absence d'aide à son fonctionnement dynamique peuvent favoriser la mise en place d'une situation de harcèlement. Il en est ainsi lorsque l'ambiance entre adultes de la communauté éducative est

mauvaise : par exemple lorsque les adultes ne communiquent pas entre eux du fait de conflits interpersonnels, ou au contraire lorsque les conflits entre adultes sont manifestes et connus de tous. Ces situations rendent momentanément les adultes indisponibles pour observer et gérer les relations entre élèves, préoccupés qu'ils sont par leurs propres différends. Les enfants et adolescents sont extrêmement sensibles au défaut de cadre structurant donné par les adultes.



Ehpad Bois Joli

www.groupecolisee.com

1, chemin de la Cornaye
25210 Bonnetage

Téléphone : 03 81 68 57 00

« On ne peut pas s'empêcher de vieillir mais on peut s'empêcher de devenir vieux. »

Marie-Christine Nicot
Directrice de l'établissement



La maison du Bois Joli est située au cœur du village de Bonnetage. Elle accueille 90 habitants (dont 12 en unité de vie protégée) dans un lieu convivial et sécurisé. Une équipe soignante pluridisciplinaire, hôtelière et de cuisine est présente chaque jour au service des personnes et de leurs proches. Ce lieu de vie propose divers services et animations qui sauront réjouir les habitants. Avec des soignants sensibilisés à la méthode Montessori, nous avons à cœur d'accompagner les aînés dans leurs activités quotidiennes en respectant au maximum leurs habitudes de vie. Un suivi personnalisé grâce au PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) est réalisé afin d'être au plus près de vos attentes. Les équipes veillent à ce que chaque habitant bénéficie du meilleur accompagnement pour profiter de leur séjour et partager de beaux moments avec leurs proches.

Trempver

The best of service

**Vos experts en verre trempé
dans l'Yonne en Bourgogne**

- Verre trempé
- Verre feuilleté spécial, feuilleté de couleur
- Trempcolor
- Verre laqué
- Pièces métalliques
- Ecran de cantonnement TREMPFLAM 30



Contactez-nous :

Tél. : 03 86 41 95 40

Fax : 03 86 41 95 44

E-Mail : contact@trempver.com

<https://www.trempver.com>

FABRICATION FRANÇAISE



2/ CONNAITRE LES CONSÉQUENCES

Les risques pour la victime

Il convient de distinguer les risques à court, moyen et long terme.

À court terme

→ Le premier est l'isolement relationnel. Il est le plus grave et celui sur lequel il faut agir très vite car il est la clé de toute la dynamique ultérieure. Cet isolement prive l'enfant d'un partage émotionnel et d'échanges réflexifs sur la situation, ne lui donnant pas la possibilité de s'appuyer sur le point de vue d'autrui pour trouver une solution. Resté seul, l'enfant ou l'adolescent va développer des pensées de honte, de perte d'estime de soi, puis de culpabilité.

→ Le deuxième concerne l'indisponibilité psychique pour faire face d'une part aux apprentissages scolaires (baisse des performances et risque d'échec scolaire), d'autre part pour développer les compétences sociales et relationnelles nécessaires à son développement. L'enfant et l'adolescent construisent alors une image d'eux-mêmes dégradée et amputée de certaines potentialités. Ces positions fragiliseront à moyen terme l'adolescent qui s'engage dans la construction de son identité et alimentent une spirale dépressive.



→ La troisième concerne le sentiment d'abandon. Ne pas recevoir le soutien des adultes dont il aurait besoin donne à l'enfant, puis à l'adolescent, le sentiment qu'on ne peut compter que sur soi dans la vie, ce qui fragilise les processus de socialisation, fait le lit de difficultés d'intégration sociale ultérieure (phobie sociale) et accroît le risque de recours à la violence.

À moyen terme

→ Les troubles anxio-dépressifs par sentiment de culpabilité. Toute personne confrontée à une situation incompréhensible n'a de cesse de vouloir trouver du sens afin de protéger son psychisme. En l'occurrence, l'enfant ou l'adolescent victime, qui ne reçoit pas d'aide rapide et se trouve entraîné dans la répétition, n'a pas d'autre solution que celle d'imaginer qu'il est porteur d'une part de responsabilité dans ce qui

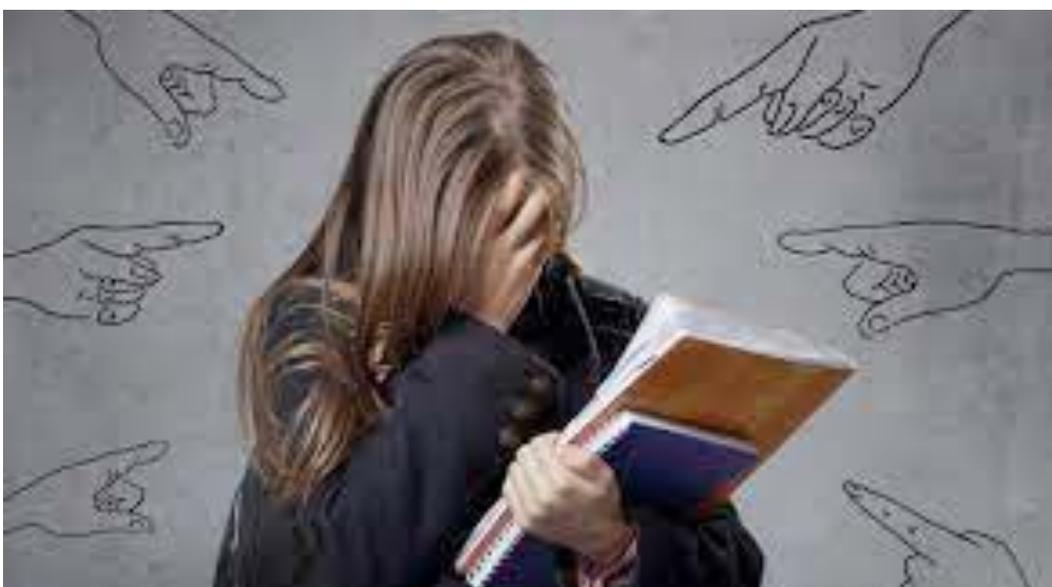
lui arrive. L'anxiété préside la première phase, la dépression la seconde par sentiment de honte et de culpabilité associée à la perte d'espoir de voir quelqu'un lui venir en aide.

→ Les troubles anxio-dépressifs ont un effet immédiat sur la réussite scolaire : d'une part en raison de la perte de concentration et de l'incapacité à soutenir et organiser un raisonnement (caractéristique de tout état dépressif) mais aussi par le sentiment d'inutilité qui fait arrêter précocement l'École ou accepter par défaut des orientations qui se révéleront inadaptées.

→ Le désespoir peut conduire à un passage à l'acte suicidaire, des troubles du comportement alimentaire ou un refus scolaire (décrochage scolaire).

À long terme

→ Les phénomènes de harcèlement laissent une trace psychique profonde susceptible de ressurgir ultérieurement jusque chez le jeune adulte. Il s'agit d'un véritable traumatisme. Il suffit qu'une situation ayant des points communs avec la situation initiale se représente dans la vie du sujet pour que la symptomatologie anxio-dépressive réapparaisse. Les conduites addictives ou les tentatives de suicide ne sont alors pas rares. La vulnérabilité relationnelle acquise dans l'enfance ou l'adolescence du fait du harcèlement pousse ces sujets à rester sur la réserve dans le cadre des relations sociales. Cette difficulté peut se



compliquer chez certains d'une véritable phobie sociale. Le harcèlement est une bombe à retardement.

→ Des enquêtes scientifiques ont révélé que les styles de comportement se transmettaient à la génération suivante : les parents anciennes victimes dans leur enfance auront des enfants qui auront plus de risque d'être harcelés à leur tour.

Les conséquences pour le harceleur

À court terme

→ Le sentiment d'impunité renforce le harceleur dans son narcissisme et l'empêche d'avoir de l'empathie pour la victime. L'attitude apeurée de cette dernière le conforte également dans le bien-fondé de son action : la victime est un faible qu'il faut éliminer. Cette absence d'empathie a pour conséquence la répétition et le déploiement dans le temps du harcèlement. Or plus la situation dure, plus le harceleur se considère dans son bon droit, en miroir de la victime qui finit par s'attribuer la cause de son harcèlement. Le silence des spectateurs valide ce ressenti. La première conséquence est donc le verrouillage de l'empathie qui pourrait mettre un terme à la persécution. La seconde est que le harceleur en tire de tels bénéfices pour son narcissisme qu'il ne peut pas s'arrêter car il y perdrait alors beaucoup. Il acquiert la conviction que la position de force est la plus efficace pour regonfler une estime de soi sans cesse menacée, ce qui va le pousser à reproduire chaque fois que nécessaire cette situation, entraînant la répétition.



→ Si le harceleur est précocement repéré et donc sanctionné notamment par une exclusion de l'établissement scolaire, la rupture avec son cercle de relations et de camarades va le fragiliser au plan affectif. La conséquence immédiate sera le besoin irrésistible de retrouver un sentiment de puissance en reproduisant des phénomènes de harcèlement pour se sentir plus fort et retrouver un haut niveau d'estime de soi. Les harceleurs susceptibles de spontanément se sentir coupables de ce qui leur est arrivé sont peu nombreux. La plupart des harceleurs attribuent l'exclusion à une malveillance excessive à leur encontre et, du fait de leur absence d'empathie pour la victime, considèrent les faits qui leur sont reprochés comme mineurs.

La répétition et le sentiment d'être injustement punis pour des faits qui leur paraissent minimes vont rapidement avoir des conséquences sur l'avenir de ces jeunes.

À moyen terme

→ Le changement fréquent d'établissement génère des ruptures relationnelles dommageables pour la construction de ces enfants et adolescents qui finissent par ne plus faire confiance aux



adultes et à ne compter que sur eux. Ils développent ainsi des stratégies de prédation visant à se maintenir en position de force. Le risque est alors de voir se développer des conduites de type psychopathiques et asociales confrontant ces jeunes à la justice.

→ Ces adolescents au parcours scolaire « haché » peinent à s'inscrire dans une formation au long cours du fait de la résurgence de ce besoin de renflouer un narcissisme sans cesse menacé par l'échec. Ils découragent les meilleures volontés des pédagogues, éducateurs et soignants, en refusant tout et en mettant toutes les tentatives d'aide en échec. Ils ont beaucoup de mal à obtenir une qualification professionnelle. À ce point de l'évolution, il est déjà bien tard pour infléchir la dynamique.

À long terme

→ Mis à l'index des institutions sociales, ces adolescents sont guettés par la marginalisation. Ils acquièrent un vécu d'injustice et de rejet qui peut les pousser à transgresser en réaction aux règles sociales.

→ Déprimés, en proie malgré tout au sentiment d'échec, leur vie alterne entre des périodes où ils peuvent avoir le sentiment de dominer la situation et des périodes d'abattement voire de dépression qu'ils soignent en consommant alcool et drogues.

→ Enfin, comme les victimes, les

harceleurs encourent le risque de transmission d'une génération à l'autre de leur style relationnel. Les parents anciens harceleurs ont plus de risque que la moyenne d'avoir des enfants harceleurs.



Les risques pour les spectateurs

Le risque majeur est constitué par le sentiment de lâcheté que certains vont éprouver lorsqu'ils n'ont pas pu dénoncer les faits de peur de passer pour des « balances » et/ou de subir, à leur tour, le harcèlement. Malgré la tentative d'oubli (refoulement) ou de rationalisation (« je ne pouvais rien faire d'autre »), cette expérience laisse des traces indéniables dans le psychisme des spectateurs. Quant à ceux qui se seraient bien vus dans le rôle du harceleur, assister à ces scènes leur donne des idées tout en minimisant la gravité des actes. Ce sentiment de lâcheté pousse parfois certains élèves à révéler les faits à des proches (souvent trop tardivement) afin de se soulager de la culpabilité de n'être pas intervenu.

3/ IDENTIFIER LE HARCÈLEMENT

S'engager dans la lutte contre le harcèlement à l'École suppose d'être en mesure d'en identifier les signes d'alerte. tout changement brutal doit alerter les adultes. Toutefois, la

situation est bien différente chez l'enfant (entre 7 et 11 ans) et chez l'adolescent.

Chez l'enfant

→ Plus l'enfant est jeune, plus il a du mal à repérer les phénomènes de harcèlement de la part de ses pairs car les relations à cette époque sont plus instables. Les groupes ne sont pas très structurés et l'enfant peut passer d'un groupe à un autre. Un certain

temps s'écoule avant que l'enfant soit capable d'analyser l'ostracisme dont il est l'objet. Durant cette période, les troubles anxieux dominent en raison de l'impossibilité à contrôler la situation. Ce sont donc souvent

la victime qui les embêtent) ou au contraire isolement, repli sur soi.

Une des difficultés d'identification de l'existence d'actes de harcèlement est que l'ensemble de ces signes sont rencontrés dans de nombreux cas : violences sexuelles, maltraitance, difficultés familiales liées à une séparation, etc. Il convient surtout que l'adulte qui les remarque ait présent à l'esprit que le harcèlement entre dans les possibilités classiquement évoquées, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Chez l'adolescent

→ L'adolescent, en revanche, analyse plus rapidement la situation mais du fait de son statut va essayer de régler le problème tout seul. L'adolescent cherche en effet à s'extraire du contrôle des adultes et le fait de demander de l'aide serait pour lui reconnaître qu'il n'est pas « un grand ». Les premiers signes présentés par l'adolescent traduisent plutôt des stratégies pour mettre un terme à ce harcèlement. Les signes de souffrance psychique n'apparaîtront qu'après l'échec de ces mesures inefficaces.

NonAuHarcèlement

Il faut donc s'inquiéter de toute modification de comportement en premier lieu dans le domaine scolaire : arrivée en retard systématique par modification du trajet habituellement emprunté, allégation d'oubli de matériel, qui en réalité est détérioré par le ou les harceleurs et surtout isolement (fréquentation inhabituelle du CDI par exemple ou isolement dans la cour de récréation). Des absences peuvent aussi apparaître ; à ce stade il s'agit essentiellement pour la victime de ne pas être confrontée à son ou ses agresseurs.

Lorsque ces stratégies d'évitement de la situation ne fonctionnent pas - ce qui est la règle - la victime tente ensuite de se défendre. Si les adultes n'ont

pas su reconnaître la première période, ils n'observeront à ce stade que des attitudes agressives et désorganisées car elles comportent déjà un sentiment d'impuissance et de désarroi. Ces comportements observables font alors dire aux adultes que la victime n'est pas si innocente que cela. Cette

→ Une attention particulière doit être portée à un intérêt excessif pour les jeux vidéos qui peut constituer un compromis entre le besoin de s'isoler, de se changer les idées voire de récupérer un sentiment de puissance face au sentiment de faiblesse éprouvé du fait du harcèlement et la nécessité de sauver la face

chercher sans cesse la présence d'adultes doit faire l'objet d'une discussion en équipe afin de croiser les regards des uns et des autres pour affiner la compréhension de cette attitude trop souvent et trop rapidement mise en lien avec de l'immatrité ou un problème psychologique.



position aggrave considérablement le sentiment d'abandon et d'une situation sans espoir d'amélioration. À cette période apparaissent les signes de souffrance psychique qui sont identiques à ceux observés chez l'enfant : il s'agit de signes d'anxiété : troubles du sommeil, de l'alimentation, somatisations anxieuses à type de maux de ventre, irritabilité, susceptibilité, baisse des résultats scolaires. Les absences se font plus fréquentes non plus seulement pour éviter la confrontation avec le ou les harceleurs mais en raison de somatisations anxieuses - maux de ventre, de tête, malaises. La chute des résultats scolaires vient compléter le tableau. Tous ces symptômes sont parfois pris à tort pour une « crise d'adolescence ».

→ Le fait de venir avec une arme à l'École. La peur développée par l'élève agressé et humilié est une des raisons principales invoquées pour se rendre armé à l'école.

pour protéger son narcissisme.

→ Le dernier stade, sans intervention suffisamment efficace des adultes, est caractérisé par des signes de la série dépressive (pleurs, sentiment d'im-passe et d'abandon, mais aussi honte et culpabilité) avec un risque de passage à l'acte suicidaire et la déscolarisation. Il importe de noter que, suivant les études, un élève absentéiste chronique sur quatre ou cinq ne va plus à l'école par peur du harcèlement. L'absentéisme est donc un signe majeur.

→ Il est également indispensable d'observer les interactions entre élèves dans la cour mais aussi en classe et dans les couloirs, durant les temps de transit (bus scolaire en particulier). Tout élève qui a tendance à s'isoler dans la cour, à sortir le dernier de classe ou le premier pour filer au CDI, à traîner dans les couloirs ou au contraire à se tenir le premier devant la porte de la classe ou encore à

Tout changement brutal d'attitude, de comportement ou de résultats scolaires doit alerter, de même que l'isolement, les retards systématiques et l'absentéisme. Les membres de l'équipe éducative doivent prendre le temps d'échanger leurs impressions, de la place particulière que chacun peut avoir, sur un élève dont le comportement interpelle, avant de prévenir les parents qui doivent être reçus par plusieurs membres de cette équipe en même temps afin d'affiner l'analyse de la situation et trouver ensemble les réponses adaptées.

4/ QUELQUES RÈGLES SIMPLES

→ s'interposer en tant qu'adulte : la vigilance permet d'identifier les élèves en situation de vulnérabilité et de leur assurer le soutien actif de l'adulte. Que ce soit dans la classe, dans la cour de récréation ou dans n'importe

quel autre lieu fréquenté durant le temps scolaire (transports scolaires compris), le devoir d'ingérence de l'adulte constitue le premier rempart à l'agresseur.

→ repérer les enfants isolés ou en situation de perte amicale. Il suffit parfois d'une simple arrivée en cours d'année pour que les ennuis débutent. Être un sans ami (un « rémy ») constitue un puissant facteur de harcèlement.

→ savoir écouter, c'est-à-dire ne pas mettre systématiquement en doute les propos entendus et savoir changer de point de vue. La certitude est mauvaise conseillère.

→ distinguer les petites plaintes de la souffrance réelle : la durée et la répétition des brimades différencient le trac as relativement anodin du véritable harcèlement. C'est bien autour de l'ancrage dans le temps que l'on doit poser les questions à l'élève concerné.

→ chercher à croiser les regards sur ce qu'on vient de voir ou d'entendre et de ce fait, ne jamais prendre de décision seul(e).

→ contacter les parents pour avoir leur point de vue et pas seulement pour les diriger vers tel ou tel professionnel (médecin, travailleur social...).

→ déconseiller fortement aux parents de régler seuls ce problème en allant voir les parents du harceleur ou l'enfant lui-même. Il faut mettre du tiers dans tout règlement de conflit afin de trouver une solution honorable pour chaque partie. Il convient ainsi d'assurer une médiation entre les familles de la victime et de l'agresseur. Ceci, particulièrement important dans le primaire, permet d'éviter la survenue de tensions entre les deux familles et la dégradation des relations entre élèves.

→ Si l'établissement ne s'est pas encore doté d'un dispositif de prévention, il est urgent de le faire. Il ne faut pas se contenter de

faire une action pour la (les) classe(s) concernée(s) mais la faire pour la totalité de l'établissement et il faut impliquer l'ensemble de l'équipe éducative ainsi que les parents dès la connaissance du premier fait de harcèlement.

→ apporter des réponses cohérentes en désignant un référent pour coordonner les actions. Celui-ci assurera l'interface entre les familles et le personnel de l'établissement.

→ gagner le pari de la prévention en favorisant les activités qui fédèrent le groupe et responsabilisent les élèves ; organiser des temps de régulation (heure de vie de classe dans le secondaire), sensibiliser le plus tôt possible les classes entrant dans le second degré (sixième et seconde) ; former les élèves et particulièrement les délégués à la médiation entre pairs.

Que faire si...

j'observe Un élève isolé.

→ Il est souhaitable dans un premier temps de renforcer l'observation de cet élève puis d'aller lui parler et de lui demander clairement s'il n'est pas l'objet de brimades de la part d'autres élèves.

→ Il faut décliner toutes les formes de brimades afin qu'il puisse se reconnaître dans cette situation.

→ Il convient également de lui faire des propositions d'activités si elles existent au sein de l'établissement.

→ En classe, lorsqu'il existe des temps dévolus à la discussion, il convient de faire part de cette

situation au groupe, après avoir prévenu l'élève de ce projet et sans le nommer précisément.

→ S'il ressort que des élèves harcèlent cet élève (ou qu'il y a de fortes présomptions), il ne faut faire aucun commentaire personnalisé mais rester dans un cadre général de la répression de tels actes et individualiser le règlement de la situation.

→ Si ces temps n'existent pas encore, il faut réunir la commission éducative informer les parents et les entendre en présence de l'élève afin de trouver des solutions pour ne pas laisser la situation s'installer. j'entends parler d'un élève qui est souvent au centre des conflits entre élèves.

→ Il est souhaitable de requérir d'abord l'avis des autres membres de l'équipe éducative pour croiser les regards puis d'informer les parents. La commission éducative peut être saisie.

→ Il n'est pas souhaitable en règle générale de renvoyer l'examen et le traitement de ces situations aux seuls professionnels « spécialisés » de l'établissement: infirmière, médecin, assistante sociale ou psychologue scolaire. L'implication de la totalité de la communauté éducative est nécessaire. Cette réunion doit permettre de prendre des décisions concernant l'accueil de l'enfant ou de l'adolescent au sein de l'établissement, ce qui n'empêche pas de conseiller aux parents de s'adresser conjointement ou ultérieurement vers les professionnels concernés. Mais il ne faut pas substituer ce conseil d'orientation spécialisée à un règlement de la situation par l'équipe pédagogique.

Un parent vient me dire que son enfant lui a parlé de harcèlement de la part d'autres élèves.

→ Il est difficile pour les non-spécialistes d'accepter qu'un enfant puisse adopter des





www.wellembal.com



WELLEMBAL
ORGANIC FOOD PACKAGING

Emballages écologiques personnalisés
pour la restauration et l'alimentaire

CONTACTER UN SPÉCIALISTE
Tél : 02 37 82 09 20
Nous serons heureux de vous
accompagner et de vous conseiller !

9 impasse de la Plaine - 28500 Cherisy




La Bousse
Brasserie

8 Place de la Halle
25500 Morteau

03 81 67 09 84
la-bousse.fr



**LE FOURNIL D'ELVEN
MICHEL**

Votre boulangerie-pâtisserie

Pour toute information commande,
contactez-nous au
02 97 53 33 80

15 place de l'Église
56250 Elven

Lundi - Samedi : 06:45 - 13:30 et 15:00 - 19:45
Dimanche : 06:45 - 13:00

www.lefournildelven.com



DELMAS
AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
NEUF ET RÉNOVATION

7, RUE NICOLAS APPERT - 56520 GUIDEL
07 77 25 93 20 – 02 97 05 15 58
372, RUE D'ARVOR - 56530 GESTEL
delmas.bzh




comportements différents selon le lieu où il se trouve sans les mettre en relation avec la tentative de manipulation de celui-ci à l'égard des adultes. Pourtant il est naturel de ne pas se comporter de la même manière en fonction du milieu dans lequel on évolue. Il est donc nécessaire de porter une grande attention aux propos tenus par les parents sans chercher à les disqualifier ou à les minimiser sous prétexte que l'enfant cherche peut-être à les attendrir. L'attitude la plus constructive est, dans ces situations, de croiser les regards en réunissant une petite équipe (voir précédemment) et en adoptant le même arbre décisionnel que dans la question précédente.

Un élève vient se plaindre de brimades de la part d'autres élèves

→ Il convient de ne pas réagir trop rapidement. La situation est trop grave pour être traitée dans la précipitation.

→ Il convient de recevoir l'élève en aparté à un moment où on disposera du temps nécessaire pour cela. Il faut donc fixer un rendez-vous avec l'élève, dans un

premier temps, et proposer qu'assiste à ce rendez-vous un autre adulte référent : professeur principal, CPE ou surveillant. Il est souhaitable de ne pas aller au-delà de deux adultes pour ne pas impressionner l'élève, mais il est souhaitable d'emblée de ne pas rester seul face à ces situations émotionnellement fortes. Un élève change brutalement de niveau scolaire : chute des résultats et/ou de comportement (absentéisme, arrogance ou insolence, bagarres).

→ Ces situations doivent pouvoir être abordées entre membres de l'équipe éducative en prenant le temps de la discussion. La commission éducative semble tout indiquée pour faire ce travail car elle permet de croiser les regards. En tout état de cause, les élèves concernés ainsi que leurs parents doivent être rapidement informés car ils doivent être associés à l'élaboration des solutions envisagées pour mettre un terme au harcèlement.

J'ai repéré un comportement inhabituel chez un enfant ou un adolescent, mais je ne sais pas comment aborder la question

de La différence avec Les autres élèves.

→ La meilleure solution consiste à en parler d'abord avec les parents puis avec les parents et l'élève afin de savoir s'ils souhaitent que ce problème soit abordé au sein de la classe. S'il existe des raisons médicales ou psychologiques, le médecin scolaire peut éventuellement être consulté pour élaborer une information de la classe après accord de l'élève et de ses parents et en présence soit du professeur concerné, soit du professeur principal.

Je (enseignant ou parent) viens d'apprendre qu'un enfant ou un adolescent est victime de harcèlement sur Internet, que faire ?

→ Un guide spécifique adressé à chaque chef d'établissement prévoit les modalités de traitement du harcèlement entre élèves sur internet, dans le cadre de la signature d'une convention entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et e-enfance.



SMA PRO CENTRE

(association)

LES FORMATIONS

Professionnels de Sécurité

FORMATEUR BONOWI

Objectif: Formateur bâton télescopique BONOWI

Durée: 2jours / 16heures

Pré-requis: Être titulaire d'une carte pro dans le domaine de la Sécurité (Publique ou Privée)

Tarif: Sur demande / devis

PSC1

Objectif: Acquérir les compétences nécessaires à la bonne exécution des missions destinées à préserver l'intégrité de la victime en attendant l'arrivée des secours.

Durée: 7heures minimum

Tarif: 50€/pers ou devis p

SECOURISME EN SITUATION DÉGRADÉE

Objectif: Formation secourisme en situation dégradée

Durée: 1 jour / 8heures

Pré-requis: Être titulaire d'une carte pro dans le domaine de la Sécurité (Publique ou Privée)

Tarif: Sur demande / devis

OTPI / ITPI

Objectif: Opérateur et Initiateur en Techniques Professionnelles d'Intervention

Durée: 6 modules de 4 heures

Pré-requis: Être titulaire d'une carte pro dans le domaine de la Sécurité Publique (certains modules accessible aux Privée)

Tarif: 20€ le module

CONCEPTION
PERSONNALISÉE

Pour tous renseignements
<http://centre-sma-pro.fr> c



RE FORMATION

n Loi 1901)



INFORMATIONS

Secteur Social / Hospitalier

/ SST

Connaissances nécessaires
Gestes de secours
Sévérité physique d'une
Intensité des secours.
Adaptation pour les groupes

GESTION DE CONFLITS EN SITUATIONS DÉGRADÉES

Objectif: Appréhender et gérer des situations de conflits

Durée: A déterminer selon les besoins

Tarif: Sur demande / devis

PROFESSIONNELS SECTEUR SOCIAL / HOSPITALIER

Objectif: Appréhender et gérer des situations dégradées en milieu professionnel

Contenu personnalisable sur demande

Durée: A déterminer selon les besoins

Tarif: Sur demande / devis

DE FORMATION SUR DEMANDE

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Objectif: Sensibiliser et prévenir sur les violences faites aux Femmes

Durée: A déterminer selon les besoins (8h environ)

Tarif: Sur demande / devis

s:
contact@sma-pro.fr



HUILE CBD



FLEURS DE CBD



COSMETIQUES AU CHANVRES



E-LIQUIDE CBD



INFUSIONS CHANVRE CBD BIO



ALIMENTATION CBD
SPAGHETTI ...

Histoire de Graines

*Le choix et le prix pour du
CBD de haute qualité*



www.histoiredegraines.com



31 Rue de l'Aiguillerie
34000 MONTPELLIER

09 88 08 17 77





OPÉRATEUR TECHNIQUES PROFESSIONNELLES D'INTERVENTION (O.T.P.I)



Réservée aux Professionnels de la Sécurité Publique ou Privée

Module 1: (date à définir)

Cadre légal et Techniques d'interpellations

Module 2: (date à définir)

Maîtrise de la violence avec armes d'impacts

Module 3: (date à définir)

Modes d'interventions sur véhicules

Module 4: (date à définir)

Maîtrise de la violence sans arme

Module 5: (date à définir)

Secourisme en situation dégradée

Module 6: (date à définir)

**Initiateur en Techniques Professionnelles d'Intervention
(I.T.P.I)**

Prix: 20€/module (4h)

Places limitées

Réservation: contact@sma-pro.fr





ABT 24/24

- > Alarme
- > Télésurveillance
- > Vidéosurveillance
- > Vidéoprotection
- > Contrôle d'accès
- > Alarme incendie
- > SAV toutes marques

PARTICULIERS | PROFESSIONNELS

Toujours là pour vous, depuis 1984

in

f

05 56 30 96 62

www.abt-alarmes.com



*90 rue de Cantinole,
33140 Cadaujac*

Autorisation CNAPS n° AUT-033-2113-05-13-20140370591
Art. L612-14 Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. »



CABINET VÉTÉRINAIRE
— des Gabarres —



MÉDECINE GÉNÉRALE ET PRÉVENTIVE, CHIRURGIE,
IMAGERIE ET ANALYSE MÉDICALES, ALIMENTATION

Dr DEPEYRE

**29 rue Henri Guillaumet
33500 Libourne**

Tél : 05.57.25.19.47

Mail : veterinairedesgabarres@orange.fr

Consultations sur RDV :
du lundi au mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
et le samedi de 9h à 12h

Parking face à la clinique

MBE

Matériaux Bois Export



MBE

Matériaux Bois Export

Importation et Exportation

de bois de construction et d'aménagement

11 bis, avenue du Meilleur Ouvrier de France
33700 Mérignac

Tél. : 05 57 53 28 68

Fax : 05 57 53 28 69

www.bois-export.com



Un peu d'histoire:



La gendarmerie est l'héritière des maréchaussées dont la création remonte à la guerre de Cent ans (1337 – 1457) pour contrôler les débordements des troupes. La déclaration du 25 janvier 1536 étend la compétence de ces compagnies à la population civile. Les réformes du XVIII^e siècle créent la première force de police à caractère national. L'édit de 1720 sédentarise les unités, permettant ainsi une continuité dans le service. Après la réforme de 1778, toutes les compagnies ne forment plus qu'un corps unique : la maréchaussée, comptant 4 114 hommes à la veille de la Révolution. Cette période est décisive puisqu'elle détermine les attributions de la maréchaussée puis de la gendarmerie pour plusieurs siècles : rechercher et poursuivre les malfaiteurs, assurer la libre circulation des biens et des personnes, observer la bonne marche des troupes, veiller au bon ordre dans les fêtes et autres assemblées, maintenir en toutes circonstances la sûreté et la tranquillité publiques. Le 16 février 1791, une loi organise et crée une nouvelle institution, héritière de l'ancienne maréchaussée : la gendarmerie nationale. La loi du 28 germinal an VI (17 avril 1798), considérée comme « la grande Charte » de la gendarmerie, vient réformer le corps et augmente les effectifs qui passent à 10 000 hommes. Le Consulat dote l'institution d'un état-major spécifique, supprimé par Louis XVIII, dont le commandement est confié au général – puis maréchal – Moncey. Aujourd'hui la Gendarmerie est en mesure d'accomplir l'ensemble de ses missions dans toutes les situations susceptibles de se présenter sur le territoire national (en temps de paix comme en temps de guerre). Elle reste opérationnelle sur l'ensemble de l'arc de crise. Dans le domaine de la sécurité publique et de l'ordre public

La sécurité publique:

Dans le cadre de la mission de sécurité publique générale qu'elle mène de jour comme de nuit, la gendarmerie nationale garantit la protection des personnes et des biens, renseigne, alerte et porte secours. La gendarmerie départementale en particulier s'attache à privilégier le contact avec la population et à garder la maîtrise des flux et des territoires. D'un effectif de plus de 51 000 personnels, c'est une véritable force de police du territoire et de proximité (3 677 points d'accueil) qui remplit toutes les missions dévolues à la gendarmerie (administratives, judiciaires, militaires).

Pleinement en charge des missions de police sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans les zones périurbaines et rurales dans lequel elle s'insère complètement, la gendarmerie s'articule autour du principe de subsidiarité : la communauté de brigades (ou brigade autonome) se trouve à la base d'un dispositif de maîtrise du territoire, bénéficiant aux différents échelons hiérarchiques de soutiens, d'appuis et de renforts divers, en tant que de besoin pour remplir sa mission. Ce dispositif participe de la recherche permanente

d'adaptation des moyens au territoire, pour une sécurité optimale au profit de tous, quels que soient leurs lieux d'habitation.

L'action des unités territoriales de la gendarmerie départementale est complétée par le renfort permanent ou occasionnel d'unités spécialisées.

L'ordre public:

sécuriser et maintenir l'ordre



L'organisation militaire de la gendarmerie nationale repose sur un commandement intégré, de l'unité élémentaire (GM et GD) à la direction générale (DGGN), lui permettant d'adopter une posture opérationnelle permanente, gage de réactivité et d'une forte capacité de mobilisation. Face à la soudaineté des crises, elle

peut s'adapter aux différentes situations grâce à ses capacités de manœuvre et de changements de posture. Pour ce faire, elle regroupe rapidement des unités constituées, dispose de formations projetables en tous lieux et en tout temps et met en œuvre des moyens de commandement et d'appui. La gendarmerie nationale s'impose ainsi comme un acteur majeur de la gestion des crises.



La gendarmerie mobile est une force militaire spécialisée au maintien de l'ordre public. Elle peut être engagée sur tout le spectre des crises. Réserve générale à la disposition du gouvernement, elle assure par ailleurs des missions de défense militaire et s'engage aux côtés des unités territoriales. Elle est ainsi capable d'être projetée sur l'ensemble du territoire, en métropole et en outre-mer, ainsi qu'à l'étranger, et plus particulièrement les théâtres d'opérations extérieures.

Forte de 109 escadrons, de 17 groupements et du groupement blindé de gendarmerie mobile (GBGM), la gendarmerie mobile agit au quotidien pour maintenir voir rétablir l'ordre et pour renforcer la sécurité générale en luttant contre la délinquance.

Les escadrons de gendarmerie mobile sont déplacés hors de leur garnison près de 180 jours par an.

Les missions qui sont confiées à la gendarmerie mobile couvrent un large spectre, à savoir :

- opérations de maintien de l'ordre public : du service d'ordre au rétablissement de l'ordre ;
- renfort de la gendarmerie départementale, notamment au sein des zones de sécurité prioritaires (ZSP) : missions de sécurisation, interventions dans le cadre d'opérations judiciaires, sécurité des personnes et des biens dans des secteurs sensibles ;
- protection d'édifices sensibles (ambassades sur le territoire français,...), escortes sensibles ;

- ... participation aux dispositifs mis en place dans le cadre des priorités et plans gouvernementaux (VIGIPIRATE, lutte contre l'immigration irrégulière, contrôle des flux,...) ;
- ... participation à des opérations extérieures (OPEX) ;
- ... protection d'ambassades à l'étranger.



Agissant essentiellement pour prévenir les troubles à l'ordre public et les atteintes à la loi pénale, la gendarmerie mobile fonde son efficacité sur sa forte mobilité, sa cohésion et sa disponibilité opérationnelle.

Pour entretenir leur professionnalisme, les unités de gendarmerie mobile suivent tous les 24 à 36 mois un stage de perfectionnement au centre national d'entraînement des forces gendarmerie (CNEFG) à Saint-Astier (24), où les conditions d'exercice sont les plus proches possibles de celles d'engagements réels.

LA GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE:

Les communautés de brigades (COB) et les brigades territoriales autonomes (BTA) sont intégrées au cœur des territoires et des populations dont elles assurent la protection. Véritables chevilles ouvrières de la gendarmerie départementale, elles incarnent la représentation la plus déconcentrée de l'autorité de l'État et de la communauté militaire. Véritables piliers de la sécurité intérieure de proximité, les Cob et les BTA sont organisées, en métropole comme outre-mer, de façon à pouvoir agir sur l'ensemble du territoire qui leur est confié et à être en mesure d'apporter une réponse appropriée dans des délais compatibles avec la nature de chaque intervention

Les différentes brigades (COB et BTA)

Ces unités et les militaires qui y sont affectés sont polyvalents : ils effectuent différentes missions de sécurité publique, de police judiciaire, de renseignement, d'intervention et d'accueil.

- Sécurité publique

La mission première du gendarme qui sert au sein d'une COB ou d'une BTA consiste à préserver l'ordre public, c'est-à-dire assurer la paix, la tranquillité et la sécurité dans sa circonscription ou les rétablir. La mission de sécurité publique s'appuie sur la « prévention de proximité », qui consacre le lien entre le gendarme et son territoire.. Elle contribue à protéger et à rassurer la population et à établir les contacts nécessaires à l'indispensable remontée du renseignement. La prévention de proximité permet d'exercer une présence dissuasive, de déceler tout comportement susceptible de porter atteinte à l'ordre public et d'interpeller les auteurs d'infraction.

- Police judiciaire

La police judiciaire constitue une mission essentielle de la gendarmerie. Les militaires des COB et des BTA s'impliquent résolument dans son exercice centré sur la lutte contre la petite et moyenne délinquance et destiné à apporter une réponse aux victimes. Premiers maillons de la chaîne d'identification criminelle, les techniciens en identification criminelle de proximité (TICP) des COB et des BTA réalisent les actes élémentaires de police technique et scientifique (PTS).

- Mission de sécurité routière: Contribuant à limiter le nombre de drames sur les routes occasionnés par des comportements irresponsables ou dangereux, la mission de sécurité routière constitue l'une des priorités opérationnelles des COB et BTA. L'action des brigades ag coordonne son action avec celle des unités d'appui, tant dans le domaine préventif (piste de conduite, ...) que répressif (contrôle alcoolémie renforcé, ...).

- Accueil: L'accueil revêt une importance majeure dans la capacité de réponse qu'offre la gendarmerie. Conformément à la charte de l'accueil du public et de l'assistance aux victimes, toute personne qui en éprouve le

- Renseignement: La recherche du renseignement est une des missions essentielles et permanentes des militaires affectés dans les Cob et les BTA, afin de préserver la paix et la tranquillité publiques, pour agir et réagir efficacement, mais aussi pour informer les autorités d'emploi.

ORGANISATION DES COB ET DES BTA

Dans sa zone de compétence, l'organisation de la gendarmerie départementale, en métropole et outre-mer, est fondée sur les principes de continuité et de proximité. Elle repose sur le maillage de ses unités et sur la polyvalence du personnel qui participent à la présence vigilante de l'État en tout point du territoire et permettent d'apporter une réponse rapide aux sollicitations quotidiennes. Chaque BTA possède la capacité à répondre en permanence aux appels du public et à assurer une protection continue du territoire placé sous sa responsabilité. La COB est formée à partir d'effectifs provenant des brigades de proximité implantées sur sa circonscription territoriale.

Les COB et les BTA reçoivent l'appui du Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) et sollicitent l'engagement des unités de recherches chaque fois que nécessaire. Elles peuvent en outre bénéficier du concours d'autres unités d'appui de la compagnie et du groupement (unités de sécurité routière, pelotons de gendarmerie de montagne, brigades nautiques, etc.).

Escadron départemental de sécurité routière (EDSR)

L'EDSR regroupe les unités de gendarmerie d'un même département qui ont pour mission essentielle de lutter contre l'insécurité routière. 90 EDSR sont répartis sur le territoire français (dont 4 outre-mer). Ils comportent 7194 militaires affectés dans 441 unités spécialisées.

L'EDSR est composé d'un groupe de commandement placé sous les ordres d'un officier de gendarmerie et d'unités spécialisées aux compétences adaptées aux caractéristiques du réseau routier couvert :

- des brigades motorisées ;
- des pelotons d'autoroute et des pelotons motorisés.



- Missions

Le groupe de commandement est implanté au chef lieu du département. L'officier placé à sa tête a pour rôle la direction et la coordination des unités subordonnées tout en étant le conseiller technique du commandant de groupement de gendarmerie départementale en matière de circulation et sécurité routières mais aussi de contrôle des flux ou d'escortes.



Les brigades motorisées (Bmo) assurent leurs missions sur le réseau routier du département dont la responsabilité est confiée à la gendarmerie. Elles ont vocation à exercer leur activité en priorité sur les axes les plus importants ainsi que sur le réseau secondaire. Leurs modalités d'intervention sont variées : surveillance du trafic, police de la circulation et des transports, escortes et pilotages, éducation des jeunes, information des usagers de la route, etc.

Les pelotons d'autoroute (PA) sont des unités prioritairement dédiées à l'exécution des missions de police sur les axes autoroutiers. Leur compétence territoriale peut s'étendre sur le ruban autoroutier qu'ils surveillent, au-delà des limites de leur département. Leurs moyens sont adaptés de façon à disposer d'une capacité permanente d'intervention en toute sécurité sur l'autoroute.

Les équipes rapides d'intervention (ERI) constituées de militaires ayant été formés à la conduite rapide et disposant d'un véhicule rapide d'intervention (VRI) complètent et renforcent l'action des PA ou PMO auxquels elles sont intégrées.

Les pelotons motorisés (Pmo) œuvrent sur un réseau autoroutier

dédié mais également sur le réseau secondaire.

Outre les motocyclettes et les VRI qui les distinguent des autres unités de la gendarmerie départementale, les unités spécialisées disposent également de moyens adaptés à la nature de leurs missions :

- véhicules banalisés (voitures ou motocyclettes) pour se fondre dans la circulation et déceler des infractions les plus graves ;
- cinémomètres à visée dans l'axe ;
- véhicules du contrôle automatisé de la vitesse (avec radar embarquable et débarquable) ;
- éthylotests électroniques et éthylomètres embarqués pour lutter contre l'alcool au volant.

Les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie

(P s i g)



Les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (Psig) constituent des unités dont la vocation prioritaire est la lutte contre la délinquance de voie publique, menée de manière préventive et dissuasive, dans les secteurs et les périodes les plus sensibles, notamment nocturnes.

Ces unités sont directement subordonnée au commandant de compagnie, pour lui permettre de réagir à des phénomènes de délinquance locaux, en appui de l'action des unités territoriales. Ils adaptent leurs modes d'action aux caractéristiques de la circonscription de leur compagnie de rattachement. Leur format, leur composition et leur équipement dépend des caractéristiques de leur compagnie de rattachement. La zone d'action des Psig couvre l'ensemble de la circonscription de sa compagnie d'appartenance. Il y exerce une surveillance orientée vers les zones considérées comme sensibles et vers les lieux où est constatée une recrudescence de faits délictueux. La priorité est donnée à la surveillance nocturne. Pour être efficace et

dissuasive, la surveillance exercée par les PSIG doit avoir pour objectif de surprendre les délinquants, soit en déjouant les préparatifs d'actes délictueux ou de désordres, soit en permettant la constatation de flagrants délits. Les militaires qui les composent possèdent des aptitudes particulières adaptées à leurs missions et aux cycles spécifiques qui caractérisent leur activité. Sélectionnés sur la base du volontariat, les militaires affectés en PSIG reçoivent une formation adaptée et suivent un entraînement particulier. L'exécution des missions confiées à ces unités fait appel à un sens de l'initiative développé, à un tempérament dynamique et volontaire, ainsi qu'à une robustesse et une endurance physique avérées.

Missions prioritaires:

Les missions permanentes confiées aux PSIG s'inscrivent dans le cadre de la sécurité publique générale en complément de l'action des unités territoriales. Elles consistent à :

- prolonger et renforcer, prioritairement la nuit, dans un but à la fois préventif et dissuasif, la surveillance des zones sensibles ;
- intervenir en soutien d'unités confrontées à une situation qui nécessite l'engagement de moyens plus substantiels (trouble à l'ordre public, rixe, opération de protection et de secours, etc.) ;
- s'impliquer dans l'exécution de la mission de police judiciaire ;
- participer à la mission de renseignement, en s'appuyant sur la capacité à couvrir le terrain et en se constituant un réseau de correspondants territoriaux, notamment parmi les professionnels de la nuit.

Missions particulières des PSIG « Sabre »

En cas de tuerie planifiée, les PSIG « Sabre » agissent en qualité de primo-intervenants, selon un schéma tactique dérogeant à leurs modes d'action habituels.





VOUS ACCOMPAGNER, UNE PRIORITÉ

Tout au long de votre projet, AEL s'engage à vous accompagner. Études, réalisation de vos installations électriques, maintenance : la priorité reste le succès de votre projet.

CONCEPTION INSTALLATION MAINTENANCE



99 rue HENRI GIFFARD
87280 LIMOGES

05 55 35 83 83

accueil@avenirelec.fr

www.avenirelec.fr

Maçonnerie Générale

MGCA

S.A.R.L.

«Vacher», 07110 LAURAC-EN-VIVARAIS

06 07 68 69 83

Epicerie

Proxi

Larringes



Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 6h30-12h30 / 16h - 19h30
Fermé le mercredi - Dimanche : 7h - 12h30

04 57 43 50 13

9 Place du Village - 74500 Larringes



SOBOTRANS

SINCE 1984



Un ensemble de solutions pour maîtriser vos approvisionnements !

CONTACT

Tél. : 0 262 42 01 87 - commercial@sobotrans.com

6 rue des Sans Soucis - 97420 Le Port - La Réunion

SECURITEST

CONTROLE TECHNIQUE

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
avec ou sans rendez vous



Tél. : 0590 32 05 90

22 rue de l'industrie - ZI de jarry 97122 Baie-mahault

Un engagement de plus de 20 ANS en matière de SÉCURITÉ ROUTIÈRE

N°1 DU CONTRÔLE TECHNIQUE

SECURITEST
CONTROLE TECHNIQUE

WHEN YOU NEED TO BE SURE SGS

objectifcode

PASSEZ L'EXAMEN DU CODE
EN TOUTE SIMPLICITÉ !

www.objectifcode.sgs.com



PROXIMITÉ
CONFIANCE
SIMPLICITÉ
FLEXIBILITÉ



Les unités de recherches de la gendarmerie nationale

Créées en 1945, les 364 Brigades de recherches (B.R.) sont rattachées soit à une compagnie de gendarmerie départementale (arrondissement), soit directement à un groupement de gendarmerie départementale (préfecture). Agissant sur le ressort de leur département, elles ont été les premières unités de gendarmerie entièrement dédiées à la police judiciaire.



Constituées à partir de 1975, les 41 sections de recherches agissent prioritairement sur le ressort de leur région de rattachement. Par leurs capacités d'analyse criminelle, leurs effectifs et leurs matériels, elles sont plus particulièrement chargées de lutter contre la criminalité organisée y compris celle relevant des contentieux économiques et financiers et en lien avec la cybercriminalité.

Missions des B.R. :

Composées essentiellement d'Officiers de police judiciaire (OPJ), elles ont vocation principale à conduire des investigations portant sur des faits complexes et sur la moyenne délinquance. Elles appuient l'action des unités territoriales lorsque les investigations :

- nécessitent le recours à des modes opératoires particuliers (surveillances en tenue civile, prise en compte de la dimension financière et patrimoniale, etc.)

- sont susceptibles de se prolonger dans le temps ou doivent régulièrement être menées en dehors de la circonscription d'une compagnie, sans dépasser en principe le niveau régional. Toutefois, pour les unités frontalières, des investigations peuvent être menées en collaboration avec les services des pays concernés, conformément aux règles internationales.

Les sections de recherche:

Elles prennent la direction des enquêtes les plus importantes et sensibles, peuvent intervenir en

appui des unités subordonnées et exécutent les commissions rogatoires internationales.

Elles agissent également dans un cadre administratif. En effet, les S.R. sont autorisées à recourir aux techniques de recueil du renseignement pour la prévention du terrorisme, ainsi que de la criminalité et de la délinquance organisées.

À l'échelon régional, une ou plusieurs S.R. sont essentiellement dédiées à :

- la résolution des affaires judiciaires relevant de la criminalité organisée ou ciblées, en particulier lorsqu'elles nécessitent le déplacement d'enquêteurs à l'étranger, dans le cadre de l'entraide judiciaire ;

- l'appui des unités territoriales et des B.R., lorsque cet engagement est justifié par la gravité des faits, leur complexité, leur sensibilité ou leur sérialité ;

- la mise en œuvre de la partie judiciaire du dispositif de lutte antiterroriste de la gendarmerie.

Les escadrons, les groupements et les groupements blindé de gendarmerie mobile



La gendarmerie mobile est une force militaire spécialisée au maintien de l'ordre public. Elle peut être engagée sur tout le spectre des crises. Réserve générale à la disposition du gouvernement, elle assure par ailleurs des missions de défense militaire et s'engage aux côtés des unités territoriales. Elle est ainsi capable d'être projetée sur l'ensemble du territoire, en métropole et en outre-mer, ainsi qu'à l'étranger, et plus particulièrement les théâtres d'opérations extérieures.

L'escadron de gendarmerie mobile (EGM) :



L'EGM, unité élémentaire de la gendarmerie mobile en termes d'emploi et d'entraînement, comprend un effectif de 110 personnels, soit 4 officiers, 104 sous-officiers et 2 militaires du rang.

Il est articulé en cinq pelotons : un peloton hors rang destiné au soutien, trois pelotons de marche et un peloton d'intervention. Ce dernier permet à l'escadron de faire face aux situations les plus critiques. Il est particulièrement entraîné, lors d'opérations de maintien de l'ordre ou de police judiciaire, à l'interpellation d'individus violents ou dangereux.

Certains escadrons disposent également de compétences spécifiques :

- Les escadrons "montagne" sont chargés de renforcer les unités des zones montagneuses, les militaires disposant de formations adaptées à cet environnement particulier.
- Les escadrons "véhicules blindés à roue de la gendarmerie (VBRG)" du GBGM chargés de mettre en œuvre la composante blindée de la gendarmerie nationale.
- Les escadrons "escortes nucléaires" chargés d'assurer la sécurité des transports nucléaires civils et militaires.



Les groupements de gendarmerie mobile (GGM) :



Commandé par un officier supérieur, les groupements de gendarmerie mobile rassemblent de 4 à 10 escadrons. Chef opérationnel, spécialiste de la gestion de crise, il est chargé de la conception et de la conduite des manoeuvres d'ordre public. Aussi, à l'occasion d'événements nécessitant l'engagement de plusieurs escadrons ou lors de déplacements de longue durée (outre-mer, opérations extérieures, Corse, etc), les commandants de groupement sont amenés à commander un groupement tactique gendarmerie (GTG, de 2 à 6 EGM) ou un groupement opérationnel de maintien de l'ordre (GOMO comptant plusieurs GTG). Ils constituent à ce titre un conseiller privilégié du Préfet lors des grands événements où à l'occasion de rassemblements importants de personnes (manifestations sociales, culturelles ou cultuelles).

Le groupement blindé de gendarmerie mobile (GBGM) :



Composé de 7 escadrons blindés, le groupement blindé de gendarmerie mobile constitue une réserve générale à la disposition du gouvernement plus particulièrement chargée de garantir la liberté d'action et la sécurité des organes gouvernementaux majeurs. Disposant de véhicules blindés dédiés aux opérations de maintien de l'ordre public, les militaires de ces unités spécialisées sont en permanence présents et prêts à

intervenir sur le territoire métropolitain et sur tous les départements et collectivités d'outre-mer.

La Garde Républicaine

La Garde républicaine, commandée par un général de division, comprend deux régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie, un état-major et des formations musicales (orchestre et chœur de l'armée française).

Le 1er régiment d'infanterie, implanté principalement à Nanterre, s'articule en trois compagnies de sécurité et d'honneur (CSH), une compagnie de sécurité de la présidence de la République (CSPR), un escadron motocycliste et la musique de la Garde républicaine.

Le 2e régiment d'infanterie, dont l'état-major est situé à la caserne Kellermann (Paris), se compose de quatre compagnies de sécurité et d'honneur (CSH), de la compagnie de sécurité de l'hôtel Matignon (CSHM) et de la compagnie de sécurité des palais nationaux (CSPN).

Le régiment de cavalerie s'articule en trois escadrons de marche, un escadron hors rang ainsi qu'un centre d'instruction. L'escadron hors rang comprend, notamment, une fanfare de cavalerie, un service vétérinaire et des maréchaux-ferrants.

Enfin, l'état-major dispose d'un bureau des opérations et de l'emploi, d'un bureau des ressources humaines et des services logistiques qui comprennent, en particulier, des ateliers de tradition (sellerie, armurerie et costumes d'époque).



Missions de la Garde

La Garde républicaine constitue un élément essentiel au bon fonctionnement des institutions, en assurant ses missions de sécurité publique et de représentation protocolaire.

Assurer le protocole militaire de l'État



Le protocole militaire est fortement ancré dans la tradition nationale et il revient à la Garde républicaine de l'assurer lorsque le Président de la République ou des chefs d'État étrangers y sont associés.

Il prend la forme de services à pied et d'escortes d'honneur à cheval ou à moto, notamment sur l'esplanade des Invalides et sur les Champs-Élysées.

La musique de la Garde et la fanfare de cavalerie sont spécialement chargées de rehausser l'éclat des cérémonies officielles.

La Garde rend également les honneurs aux présidents des deux assemblées parlementaires à l'ouverture de chaque séance.

Assurer la sécurité des palais nationaux :

La Garde républicaine participe au fonctionnement régulier des institutions en assurant la sécurité des hauts lieux gouvernementaux et en contribuant sous réquisition permanente à celle des assemblées parlementaires. Le 1er régiment d'infanterie se consacre à la sécurité de l'Élysée (contrôle des entrées, rondes périmétriques) tandis que le 2e régiment d'infanterie assume les mêmes charges à Matignon, au Quai d'Orsay, à l'hôtel Beauvau, à l'hôtel de Brienne ainsi qu'au Palais Bourbon, au palais du Luxembourg et au Conseil constitutionnel.

Particularité parisienne, la Garde contribue aussi à la sécurité du Palais de justice. Il n'est pas exceptionnel que des gardes républicains soient dépêchés temporairement dans des ambassades françaises à l'étranger lorsque la situation locale exige que leur sécurité soit renforcée.

Ces missions mobilisent quotidiennement 900 gendarmes qui bénéficient d'une formation adaptée au tir et à la maîtrise des individus. Parmi eux, les tireurs d'élite, qualifiés annuellement par le GIGN, sont dotés de fusils de précision pour s'opposer à d'éventuels tireurs embusqués.



Contribuer à la sécurité publique générale :

Force polyvalente, la Garde républicaine met quotidiennement ses compétences techniques particulières au service de la sécurité publique générale.

Les sept pelotons d'intervention de l'infanterie sont fréquemment sollicités par les unités territoriales d'Ile-de-France et par des offices centraux, en cas d'interpellation à risque ou d'escorte de détenus. Leur haut degré d'entraînement les rend aptes à remplir des missions éprouvantes comme la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane. Les motocyclistes de la Garde assurent de nombreuses escortes de convois sensibles et sécurisent les épreuves cyclistes majeures, au premier rang desquelles figure le Tour de France depuis 1953.

Les trois pelotons de surveillance et d'intervention à cheval développent de nouveaux savoir-faire en police montée.

Une quarantaine de cavaliers sont employables par la préfecture de Police de Paris, dans le cadre de patrouilles urbaines ou d'appui des forces mobiles autour des stades. Plus largement, ils constituent une réserve d'intervention à disposition des autorités de sécurité publique sur l'ensemble du territoire dans les contextes et sur les terrains où la composante équestre apporte une plus-value : recherche de personne en milieu forestier, surveillance de zones difficiles d'accès, sécurité de grands rassemblements ou de secteurs touristiques.

Contribuer au rayonnement international de la France :

Parce qu'elle incarne un prestige certain, la Garde républicaine constitue un vecteur de rayonnement à la disposition des plus hautes autorités de l'Etat. A cet effet, elle abrite dans ses rangs deux formations musicales de très haut niveau et capable d'interpréter les œuvres majeures du répertoire classique : l'Orchestre symphonique et le Chœur de l'Armée française.

D'autre part, ses compétences équestres intéressent de nombreux pays étrangers et sont à l'origine d'accords bilatéraux pour la formation de cavaliers ou la création d'unités complètes.

LES UNITÉS SPÉCIALISÉES

Le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale

-GIGN-



Créé il y a maintenant plus de 40 ans pour faire face à la menace terroriste, le GIGN est une unité d'élite dont l'expertise est mondialement reconnue. Formation dédiée au contre-terrorisme, à la gestion des crises extrêmes, à la lutte contre le grand banditisme ainsi qu'à la sécurité et la protection des intérêts vitaux de l'état, elle se distingue par son adaptation permanente à la menace.

Le GIGN a pour mission de faire face, en tout temps et en tous lieux, en France comme à l'étranger, à des situations supposant l'engagement d'hommes, de moyens ou de techniques hautement spécialisés et d'offrir ainsi aux autorités gouvernementales des capacités solides d'expertise et d'intervention à la hauteur des menaces actuelles et futures.



Cette unité parachutiste, directement subordonnée au directeur général de la GN, comprend :

Deux états-majors :

1/ l'un, exclusivement dédié à la préparation de l'avenir et aux opérations, projetable et pouvant s'insérer dans un dispositif interministériel ou interarmées;

2/ l'autre, dédié au soutien administratif, financier, logistique et à la fonction essentielle de gestion des ressources humaines.

- Une force intervention.
- Une force sécurité/ protection.
- Une force observation/ recherche.
- Une force appui opérationnel.
- Une force formation.
- Le détachement gendarmerie du Groupe de Sécurité de la Présidence de la République (GSPR).



Les antennes GIGN (AGIGN):

Unités de proximité dans le domaine de l'intervention spécialisée, les 6 antennes GIGN en métropole (Toulouse, Reims, Dijon, Orange, Nantes et Tours) et les 7 outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française) constituent une force de frappe régionalisée et répartie sur l'ensemble du territoire national.

Effectuant régulièrement des missions d'interpellations d'individus dangereux ou de personnes forcenées voire retranchées, ces unités sont aussi interopérables avec le GIGN et préparent son intervention, en métropole (AGIGN) ou en outremer (GPI). Ainsi, dans l'attente de l'arrivée du GIGN, l'action des AGIGN permet de stabiliser en toute sécurité une situation dégradée, de mettre en place un plan d'assaut d'urgence et de préparer puis d'appuyer l'action que mènera le GIGN.







ENTREPRISE DU BÂTIMENT

 terrassement, assainissement et aménagement extérieur

CONTACTEZ-NOUS

06 48 15 76 42

 180 avenue de la petite marine

 84800 Isle-sur-la-Sorgue

www.ateatp.fr





SUPER U

Fayence

Le commerce qui profite à tous !




Du lundi au samedi de 8h30 à 20h Du lundi au samedi de 9h à 19h30

 le dimanche de 8h30 à 13h fermé le dimanche

86 route Fréjus 83440 Fayence

04 94 76 22 42

www.coursesu.com



LE DOMAINE D'ALEXIS

 Cave - Epicerie Fine

 Rue Marie Curie

 Z.A. le Grieu - 14130 Pont-l'Evêque

 Tél : 02 31 64 32 38

ledomainedalexis@orange.fr

Ouvert de 10 h à 19 h, sans interruption, du mardi au samedi

 et de 10 h à 13 h les jours fériés et les dimanches de juillet et août.

www.ledomainedalexis.com



06130 GRASSE



Les PSPG, unités de contre-terrorisme nucléaire sous contrôle tactique du GIGN



S'inscrivant dans le dispositif intégré de défense mis en œuvre par la Gendarmerie nationale, les vingt pelotons spécialisés de protection de la gendarmerie (PSPG), créés en 2009, constituent, sur les centres nucléaires de production d'électricité (CNPE), le premier échelon de réponse de la chaîne du contre-terrorisme nucléaire de l'État.

Les PSPG, une réponse spécialisée et dédiée

Spécialement entraînés et équipés, les PSPG interviennent face à la menace de nature terroriste à l'encontre du CNPE sous le contrôle tactique du GIGN, dans le but d'interdire toute action de haute intensité susceptible d'affecter la sûreté des installations nucléaires.

Ces unités d'intervention évoluent dans un milieu industriel comportant des risques spécifiques et développent pour cela des capacités spécialisées d'intervention et de protection.

La formation, une exigence du quotidien

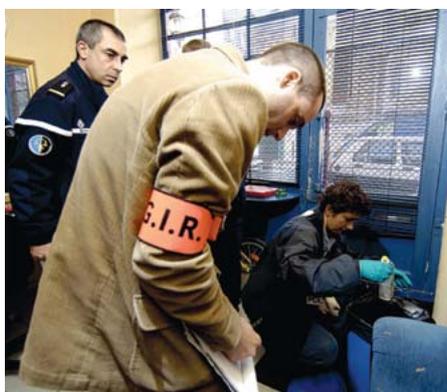


Initialement formés par le GIGN, les militaires qui composent ces unités doivent maintenir un haut degré de technicité. En renforçant notamment les échelons territoriaux de commandement de la gendarmerie lors de la conduite d'opérations sensibles de police administrative ou judiciaire hors de leur CNPE, ils contribuent à entretenir leurs savoir-faire spécifiques et à maintenir un haut niveau d'intervention.



Une culture de sécurité nucléaire évoluant au sein d'un milieu industriel spécifique, les PSPG font bénéficier les opérateurs de l'expertise de la gendarmerie nationale en matière d'ingénierie de protection et de sécurité de leurs sites.

Les Groupes interministériels de recherches (GIR)



Les Groupes interministériels de recherches (GIR), anciennement Groupes d'intervention régionaux, ont été créés par la circulaire interministérielle du 22 mai 2002, afin de constituer une force réunissant tous les services concernés par la lutte contre l'économie souterraine et les différentes formes de délinquance organisée qui l'accompagnent. Outre des policiers et des gendarmes, ils peuvent accueillir des agents des douanes, des impôts, de l'URSSAF ou encore de l'inspection du travail.

La dimension interministérielle des GIR favorise l'action pluridisciplinaire et l'échange de renseignements entre administrations et elle constitue une valeur ajoutée à l'action répressive traditionnelle.

L'objectif des GIR – au-delà de l'interpellation des individus et la saisie de produits ou marchandises illicites – est l'identification et la saisie du patrimoine acquis avec le bénéfice de leurs trafics.

Le dispositif se compose aujourd'hui de 36 GIR, représentant un effectif

de 429 personnels interministériels (police, gendarmerie, douanes, impôts) :

- 29 GIR métropolitains : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Essonne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Hauts-de-Seine, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Paris, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yvelines.

- 7 GIR outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Réunion.

Les 8 GIR Île-de-France (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) sont à compétence départementale.

Alors que 4 GIR disposent d'une antenne: le GIR PACA (antenne de Nice), le GIR Corse (antenne de Bastia), le GIR Rhône Alpes (antenne de Grenoble) et le GIR Centre (antenne de Dreux).

Ces structures sont rattachées soit à la police nationale soit à la gendarmerie nationale.

- au niveau de la police nationale : 16 à la direction centrale de la police judiciaire, via les DIPJ ou DRPJ, 4 à la préfecture de police de Paris et 1 à la DDSP de la Réunion ;

- au niveau de la gendarmerie nationale : 15 GIR via les sections de recherches.

Une coordination nationale des GIR, implantée à la DCPJ, a été mise en place le 1er septembre 2008 sur la base de l'alternance du commandement entre police et gendarmerie. Il s'agit d'une équipe légère organisée autour d'un coordonnateur national et de son adjoint.

Outre ses missions de coordination et de soutien de l'action des GIR sur le terrain, il s'agit d'un véritable outil d'analyse et d'aide à la décision en temps réel pour les autorités d'emploi.







Ets Général de Bâtiment
Mr et Mme Costa

Spécialiste, maisons sinistrées
Détection de réseaux enterrés et inspection vidéo
Rapport photographique

340 Av. Marius Coulon - Bollène
04 26 48 79 38 - www.rdbat.fr



Domty
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

**Rénovation
construction**

Le meilleur allié de vos projets de
construction & rénovation maison à Toulon

14 rue André Ampère Téléphone
83160 La Valette du Var 04 94 75 59 41

www.domty-construction.fr

LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ SAINT MICHEL



Ensemble, construisons votre avenir !

Au coeur de Marseille, le lycée professionnel Saint-Michel
vous accueille de la **3ème Prépa à la Terminale.**

3ème PRÉPA-MÉTIER (PrépaPro)	Bac Professionnel AGOrA (GESTION et ADMINISTRATION)	Bac Professionnel COMMERCE-VENTE	Bac Professionnel ACCUEIL
---------------------------------	--	-------------------------------------	------------------------------

📍 75, rue Saint-Savouirin 13005 MARSEILLE
☎️ 04 96 12 51 60 📞 04 91 47 76 01



LES GENDARMERIES SPÉCIALISÉES:

La gendarmerie des transports aériens

La Gendarmerie des transports aériens (GTA) est une formation de la gendarmerie nationale placée pour emploi auprès du directeur général de l'aviation civile.



Son organisation:

En métropole, la GTA est présente sur :

- 32 des 40 principaux aéroports français ;
- 4 des 5 centres en route de la navigation aérienne.

En outre-mer, la GTA est présente sur 7 aéroports (Réunion, Tahiti, Martinique, Guadeloupe, Nouvelle Calédonie, Mayotte, Guyane)

Les missions

Elle remplit les missions de la gendarmerie nationale dans les zones réservées des aérodromes sur lesquelles elle est implantée.

Les missions principales au plus près du cœur de métier :

-La sûreté :

Il s'agit de la protection de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite. Son objectif est réalisé par une combinaison de mesures ainsi que de moyens humains et matériels.

- contrôle des sociétés mettant en œuvre les mesures de sûreté sur les aéroports et dans les zones de fret ;
- protection des installations de l'aviation civile, des passagers, des aéronefs, autorités... par le renforcement des contrôles régaliens ;
- évaluation et contrôle des aéroports. A l'étranger (4 missions Manpads et 6 vols entrants en 2016), en France les grands aéroports font actuellement tous l'objet d'une étude de vulnérabilité aux Manpads.

La police judiciaire :

- Constatation des crimes et délits liés à l'aviation civile (fraude financière, travail illégal, atteinte aux biens et aux personnes, survols

illicites notamment par des drones, importations illégales, trafics de stupéfiants, d'armes, d'objets d'art, de produit de luxe, de pièces aéronautiques contrefaites, spoliations de bagages, vols de fret, escroqueries à la carte bancaire...);

- enquêtes accidents aériens en France et à l'étranger lorsque des passagers français sont victimes (lors d'un accident ou un incident majeur d'aéronef civil en France, deux enquêtes sont menées. Une enquête sécurité est menée par le Bureau enquête analyses (BEA) parallèlement à l'enquête judiciaire réalisée par les militaires de la GTA, et ce afin d'établir les responsabilités pénales).

Le renseignement :

- Recherche au quotidien du renseignement « d'intérêt aéronautique » ;
- lutte contre la radicalisation.



La gendarmerie de l'Armement

La gendarmerie de l'Armement a été créée en 1973 pour faire suite aux événements de mai 1968 ayant constitué une menace grave à l'égard de la protection du secret de la défense nationale.

Formation spécialisée de la gendarmerie nationale forte d'environ 280 militaires, elle est placée pour emploi auprès du délégué général pour l'armement.

La gendarmerie de l'Armement s'articule en :

- deux compagnies représentant au total 12 brigades ;
- une section de recherches qui détient une compétence judiciaire nationale et s'occupe exclusivement des investigations en matière judiciaire. Elle apporte son concours aux unités dans les procédures les plus complexes ;
- un groupe de protection constitué de militaires sélectionnés et formés par le GIGN. Il est chargé d'assurer la protection du délégué général pour l'armement et du directeur du développement international ainsi

que de certaines autorités ou délégations.



La gendarmerie de l'Armement exerce, dans tous les sites de la Direction générale de l'armement (DGA) et du CEA/Gramat, toutes les attributions de la gendarmerie départementale (police judiciaire, administrative et militaire). Elle assure la protection des installations prioritaires de défense et des points d'importance vitale relevant de l'autorité du délégué général pour l'armement et du CEA/Gramat. Enfin, elle est compétente à l'égard de toute personne civile ou militaire se trouvant dans ces lieux.

Son action a pour objet de prévenir les intrusions et la compromission du secret de défense. Elle s'exerce à travers des contrôles particuliers : respect des procédures du secret défense, délivrance des autorisations d'accès, surveillance des zones sensibles interdites aux agents civils de sécurité et recherche du renseignement.

C'est dans ce contexte qu'elle assure des missions de sécurisation des essais de matériels réalisés par la DGA ou des grands événements industriels de Défense tel que le salon du Bourget, Eurosatory ou encore Euronaval.

La gendarmerie maritime



Formation spécialisée de la gendarmerie nationale, placée pour emploi auprès du chef d'état-major de la Marine, la gendarmerie maritime est une force opérationnelle résolument tournée vers la mer. Elle est une composante essentielle pour garantir la souveraineté de la France dans le deuxième plus grand espace maritime au monde. La gendarmerie maritime est présente sur l'ensemble du littoral métropolitain et outre-mer

mais également dans les emprises et points sensibles de la marine nationale et certains grands ports civils.

La diversité et la complémentarité des moyens permettent aux gendarmes d'intervenir jusqu'à 200 milles nautiques.

Seule force disposant d'un pouvoir de police générale en mer, la gendarmerie maritime mène

Des missions de défense nationale

- Elle participe à la sûreté et à la protection des installations de la Marine ;

- Elle concourt à la protection et au contrôle des personnes et des biens ;

- Elle assure le maintien et le rétablissement de l'ordre sur les sites ;

- Dans le cadre de la défense maritime du territoire elle recherche le renseignement et surveille les eaux nationales ;

- Elle assure la sûreté des approches maritimes et des plans d'eau intérieurs des principaux ports français tant civils que militaires (unités spécifiques à Dunkerque, Le Havre, Cherbourg-Octeville, Brest, Marseille Port de Bouc, Marseille Joliette et Toulon).

- Des missions de police en mer



Ces missions de police administrative sous l'autorité du préfet maritime visent la protection de l'environnement, de la ressource halieutique, la sécurité de la navigation de plaisance et des pêches. La police des pêches inclut un volet « délinquance financière ».

- Des missions de police judiciaire

Les contrôles en mer et à terre amènent la gendarmerie maritime à constater de nombreuses infractions à en interpellier les auteurs et à les déferer devant les magistrats.

Pour les investigations techniques et d'ampleur, elle dispose d'une section de recherches répartie en trois détachements (Cherbourg-Octeville Brest et Toulon).

Les compétences de ses personnels, la subsidiarité de ses unités et la complémentarité de ses moyens permettent à la gendarmerie maritime de lutter contre toute forme de criminalité (trafics entrant et sortant, piraterie, travail illégal, contrefaçons...).

Par son implantation sur l'ensemble du littoral et sa présence sur les eaux françaises la gendarmerie maritime constitue d'un des acteurs de la police transfrontalière en collaboration avec les pays limitrophes.

Les 1100 personnels de la gendarmerie maritime, dont 50% d'officiers de police judiciaire, possèdent une double compétence : « Gendarme par vocation et marin par passion »

Formation spécialisée de la gendarmerie et cinquième force de la marine, la gendarmerie maritime exerce ses missions au cœur des enjeux maritimes de la France.

Gendarmerie de l'Air

Placée pour emploi auprès du chef d'état-major de l'armée de l'Air, la gendarmerie de l'air est une formation spécialisée de la gendarmerie nationale. Forte de 860 militaires d'active et de réserve, elle exerce les missions de police administrative, militaire et judiciaire sur les bases, installations et établissements de l'armée de l'air en métropole, outre-mer et à l'étranger.



L'état-major de la gendarmerie de l'air est implanté au sein de la base aérienne 107, à Vélizy-Villacoublay (92). Le commandant de la formation spécialisée est le conseiller du chef d'état-major de l'armée de l'Air. Le centre de renseignement opérationnel, créé le 1er janvier 2015, est chargé de l'interface entre les unités subordonnées et le commandant de la gendarmerie de l'air. En lien avec tous les centres opérationnels du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Défense, il réalise des analyses sur

les événements intéressant l'armée de l'Air et la Gendarmerie Nationale.



Pour la gendarmerie de l'air, les groupements sont implantés :

- Le groupement de gendarmerie de l'air Nord à Vélizy-Villacoublay ;

- Le groupement de gendarmerie de l'air Sud à Bordeaux-Mérignac ;

- Le groupement de sûreté et de sécurité de Paris.

Les brigades de gendarmerie de l'air en métropole sont directement implantées sur les bases aériennes dont elles assurent la protection au quotidien. Elles sont, en outre, chargées des opérations de police relatives :

- aux missions de l'armée de l'Air ;

- à la protection du personnel, du matériel et des installations de l'armée de l'Air ;

- aux accidents et incidents survenus aux aéronefs militaires français ou étrangers ;

Certaines d'entre-elles assurent le contrôle transfrontalier hors espace Schengen.

Les brigades motorisées de la gendarmerie de l'air : Avord, Istres, Villacoublay, Bordeaux, Nancy. Leurs missions principales sont les escortes de véhicules hors gabarit, de transports sensibles au profit des unités de l'armée de l'air, ainsi que les escortes des hautes autorités militaires.

La section de recherches de la gendarmerie de l'air est composée de militaires expérimentés. Elle mène des enquêtes complexes sur l'ensemble du territoire national, ainsi qu'à l'étranger et sur les théâtres d'opérations. Elle conduit également des enquêtes liées aux accidents et/ou incidents graves d'aéronefs militaires.

Les brigades de gendarmerie de l'air en outre-mer, à l'étranger et en opérations extérieures sont compétentes sur les emprises militaires. La gendarmerie de l'air y coordonne son activité avec la gendarmerie prévôtale et les forces de police ou de gendarmerie locales.



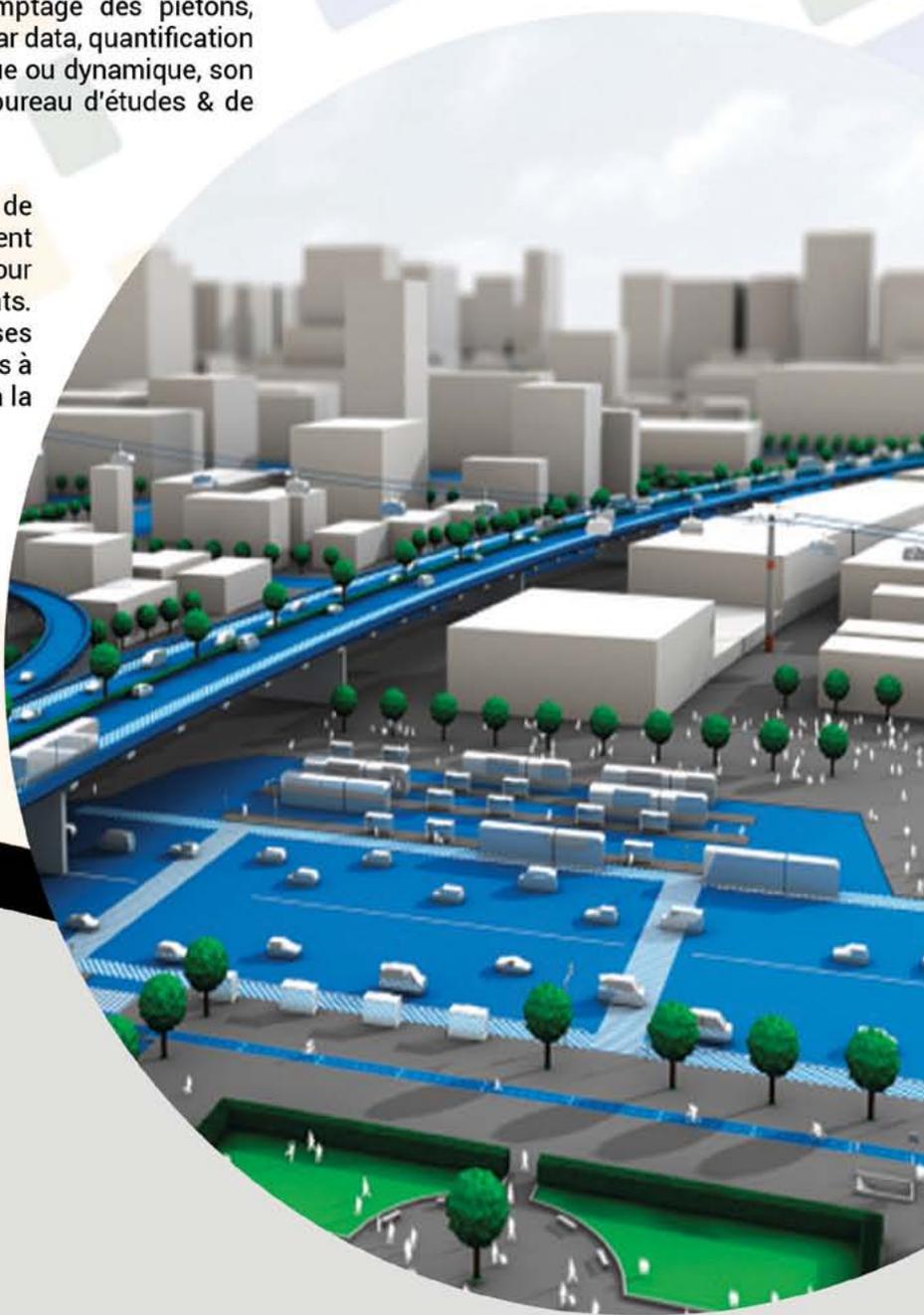
CDVIA
PARIS
NANTES
MONTPELLIER

INGÉNIERIE & MESURE DES DÉPLACEMENTS

CDVIA est une entreprise française, spécialisée dans les études de mobilité. Sa maîtrise des techniques d'enquêtes de circulation (Comptage routier directionnel, automatique par radars, plaques ou caméras, comptage automatique des vélos, comptage des piétons, comptage par drones, temps de parcours, floating car data, quantification du transit), de modélisation du trafic routier statique ou dynamique, son expertise dans les plans de mobilité en font un bureau d'études & de conseil expert en la matière

Logiciel de simulation dynamique, logiciel de simulation statique, logiciel d'analyse et de traitement des données de comptages, CDVIA est reconnu pour sa maîtrise de la modélisation des déplacements. Associés à son expertise, ces outils d'analyses permettent à CDVIA d'apporter des solutions et aides à la décision à l'ensemble des problématiques liées à la mobilité de tous les modes de déplacements.

CDVIA est implantée historiquement en Ile de France et dispose de deux agences en province (Montpellier et Nantes) permettant de répondre à pratiquement toutes demandes d'études et d'analyses des flux sur le territoire.



SIÈGE SOCIAL
2 RUE SUCHET
94700 MAISONS-ALFORT FR
TÉL +33(0)1.43.53.69.47
E-MAIL cdvia@cdvia.fr

www.cdvia.fr



Héritière d'une expérience réussie en conduite de projets complexes dans le Yachting, que comptent la construction neuve, la conversion d'unités et le refit, HULL DEFENSE diversifie son activité en développant une offre de service au profit de la Marine nationale.

HULL DEFENSE poursuit ainsi son engagement dans l'industrie navale en s'investissant dans le maintien en condition opérationnel (MCO) des navires militaires sur un socle de valeurs techniques et humaines qui font son succès. Riche en créativité et dynamique, HULL DEFENSE fédère et mobilise les compétences clés au cœur de l'écosystème de l'industrie navale et au-delà, pour les meilleurs résultats qualitatifs. Choisie par un grand acteur du MCO naval sur Toulon, HULL DEFENSE a conduit la maîtrise d'œuvre de lots de travaux au profit des fleurons de la marine nationale.



Pour l'essentiel, il s'agit de projets à forts enjeux techniques et humains allant de la spécification à la conduite du projet. Peuvent être cités, la refonte des superstructures d'une série de six frégates dont la première s'est achevée l'an passé, et de lots de travaux conséquents visant à l'amélioration des conditions de vie à bord du porte-avions. La réussite de la société est portée par une équipe de passionnés. Nous savons offrir un accompagnement personnalisé pour tous vos projets, dans le respect de vos exigences, des coûts et des délais. Nous considérons qu'il n'existe pas de petits ou de grands projets. Tous suscitent un engagement qui vise à valoriser la réussite au service de vos intérêts.

Nous sommes proactifs dans le développement de solutions durables dédiées à vos objectifs. Nous veillons aussi à concrétiser votre vision de l'avenir avec des concepts novateurs qui allient la satisfaction du besoin et le soucis permanent d'offrir une expérience client positive.



HULL DEFENSE

16 Avenue VAUBAN, 83000 TOULON

06 59 09 00 98